



Assemblée générale

Soixante-troisième session

Documents officiels

14^e séance plénière

Samedi 27 septembre 2008, à 15 heures
New York

Président : M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Sergey V. Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le 11 septembre 2001, le monde a changé et il a uni ses forces pour combattre la menace du terrorisme, menace qui nous concerne tous et qui ne connaît pas de frontières. Le monde a manifesté une solidarité sans précédent en rejetant les vieilles phobies et les vieux stéréotypes. Tout s'est passé comme si la coalition mondiale contre le terrorisme devenait la nouvelle réalité qui dorénavant allait définir l'évolution du système des relations internationales sans politique de deux poids, deux mesures et pour le bien de tous.

La cohésion forgée en réponse aux menaces mortelles liées à Al-Qaïda et à d'autres éléments du terrorisme international a obtenu des résultats tangibles durant sa phase initiale. Mais par la suite, des problèmes ont commencé à se faire jour. Un coup terrible a été porté à l'unité de la coalition antiterroriste lorsqu'a éclaté la guerre en Iraq, qui, comme on s'en est rendu compte plus tard, menée sous le faux prétexte de combattre le terrorisme et la prolifération des armes

nucléaires, a violé le droit international. La pire crise a ainsi été créée de manière purement artificielle et aujourd'hui encore, elle est loin d'être résolue.

Ce qui se passe actuellement en Afghanistan suscite davantage d'interrogations encore. La première d'entre elles est de savoir quel est le prix que l'on peut accepter de payer en termes de pertes en vies civiles dans le cadre de cette opération antiterroriste. Qui établit les critères déterminant la proportionnalité du recours à la force? Et pourquoi les contingents internationaux présents sur place ne veulent pas combattre la menace de prolifération des drogues qui cause de plus en plus de souffrances aux pays d'Asie centrale et d'Europe? Ces facteurs et d'autres encore nous laissent penser que la coalition antiterroriste est aujourd'hui en crise.

Si l'on examine le cœur du problème, il apparaît que la coalition souffre de l'absence des arrangements collectifs nécessaires, à savoir l'égalité de tous ses membres dans la définition de la stratégie, et plus particulièrement des tactiques opérationnelles. Mais pour maîtriser la situation entièrement nouvelle qui émergea du 11 septembre, et qui exigeait un effort de coopération véritable, y compris une analyse commune et la coordination des mesures concrètes entreprises, l'on a commencé à recourir à des mécanismes conçus pour un monde unipolaire où les décisions sont prises au sein d'un seul centre de pouvoir, le reste du monde devant se contenter de les appliquer.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Cela a abouti à la privatisation de la solidarité déployée par la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme. L'inertie d'idéologie de ce monde unipolaire s'est également révélée dans d'autres sphères de la vie internationale, y compris avec les mesures unilatérales prises en matière de défense antimissiles et de militarisation de l'espace extra-atmosphérique, ainsi qu'avec les tentatives visant à contourner le principe de parité des régimes de contrôle des armes, l'expansion des blocs politico-militaires et la politisation des questions liées à l'accès aux ressources énergétiques et à leur transport.

L'illusion de l'existence d'un monde unipolaire a semé la confusion chez beaucoup d'entre nous. Chez certains, elle a suscité le désir de miser entièrement sur lui. En échange d'une loyauté absolue, ils s'attendaient à avoir carte blanche pour régler leurs problèmes par tous les moyens. Le nouveau syndrome de permissivité totale qui est apparu a conduit à l'explosion de violence de la nuit du 8 août lorsqu'une attaque a été lancée contre l'Ossétie du Sud. Le bombardement de la ville endormie de Tskhinvali et les assassinats de civils et de soldats de la paix qui se sont produits ont foulé aux pieds tous les accords existants, mettant ainsi fin à l'intégrité territoriale de la Géorgie.

La Russie a aidé l'Ossétie du Sud à repousser cette agression et elle s'est acquittée de son devoir de protéger ses citoyens et de remplir ses engagements au titre du maintien de la paix. Reconnaître l'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie était, pour la Russie, le seul moyen de garantir non seulement leur sécurité, mais aussi la survie même de leurs populations, compte tenu du passé empreint de chauvinisme des dirigeants géorgiens, à commencer par le dirigeant géorgien Zviad Gamsakhurdia qui, en 1991, sous le slogan « La Géorgie aux Géorgiens », avait ordonné l'expulsion des Ossètes vers la Russie, aboli le statut autonome de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie pour ensuite leur livrer une guerre sanglante.

Ce n'est qu'après d'innombrables pertes en vies humaines que cette guerre a pris fin. Des mécanismes de maintien de la paix et de négociations ont été mis en place avec l'approbation de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Cependant, les actuels dirigeants géorgiens n'ont cessé de poursuivre une politique consistant à saper ces mécanismes en multipliant les actes de provocation et en fin de

compte, ils ont anéanti le processus de paix en déclenchant, la nuit du 8 août, une guerre meurtrière.

L'incident est maintenant clos. L'avenir des peuples de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud a été sécurisé par les traités signés entre Moscou, Tskhinvali et Soukhoumi. Avec la mise en œuvre du plan Medvedev-Sarkozy, auquel nous sommes fermement attachés, la situation autour des deux républiques doit enfin se stabiliser. Il est indispensable que ce plan soit strictement mis en œuvre par toutes les parties. Or, nous sommes préoccupés par les tentatives visant à réécrire ce plan.

Je crois que tout le monde ici est las de jouer le rôle de figurant pour le régime géorgien, dont les paroles ne contiennent pas une once de vérité et dont la politique étrangère a pour unique ambition de susciter l'affrontement dans le monde entier pendant qu'il poursuit ses objectifs propres qui vont invariablement à l'encontre des intérêts de la population géorgienne et du désir de garantir la sécurité du Caucase.

Aujourd'hui, il est indispensable d'analyser la crise au Caucase du point de vue de son impact sur la région et sur la communauté internationale tout entière. Une nouvelle fois, le monde a changé. Il est parfaitement clair désormais que la solidarité manifestée après le 11 septembre 2001 doit être ranimée grâce à des démarches où les expédients géopolitiques n'ont pas leur place et qui rejette toute politique de deux poids, deux mesures lorsqu'il s'agit de lutter contre les violations du droit international, qu'elles soient commises par des terroristes, des extrémistes politiques ou qui que ce soit.

La crise dans la région du Caucase a montré une fois de plus qu'il est non seulement impossible mais dangereux de régler les problèmes qui se présentent à nous lorsque nous sommes aveuglés par les œillères d'un monde unipolaire. Le prix à payer en vies et destinées humaines est trop élevé. Nous ne pouvons plus tolérer les tentatives de régler les situations de conflit par la violation des accords internationaux ou par le recours illégitime à la force. Si nous le permettons une fois, nous courons le risque que cela devienne une habitude à l'avenir.

On ne peut évoquer, d'un côté, le devoir abstrait de défense, et de l'autre, se montrer scandalisé quand ce principe est mis en pratique, et ce, en stricte conformité avec l'Article 51 de la Charte des Nations Unies et avec d'autres normes du droit international. En Ossétie du Sud, la Russie a défendu la plus

précieuse de nos valeurs communes, le plus fondamental des droits de l'homme – le droit à la vie.

Les mécanismes de sécurité existant en Europe n'ont pas été à la hauteur des événements récents. Les tentatives visant à les soumettre aux règles d'un monde unipolaire ont conduit à la situation où ils se sont avérés incapables de contenir un agresseur ou d'empêcher que ce dernier ne reçoive des armes offensives, contrairement à tous les codes de conduite existants en la matière.

Nous proposons que cette question soit examinée de manière globale. Le Président de la Russie, Dmitry A. Medvedev, s'exprimant à Berlin le 5 juin, a proposé d'élaborer un traité de sécurité euratlantique, une sorte d'« Helsinki-II ». Les travaux en ce sens auraient pu débiter lors du sommet paneuropéen, avec la participation de tous les États ainsi que des organisations qui travaillent dans la région.

Le traité que nous proposons a pour but de créer un système de sécurité collective fiable qui garantirait la même sécurité à tous les États et énoncerait, de manière juridiquement contraignante, les bases des relations entre tous ses participants, afin de renforcer la paix, d'assurer la stabilité et de promouvoir des efforts de développement intégrés et gérables dans toute la vaste région euratlantique. Il s'agirait d'un processus dans lequel toutes les parties réaffirmeraient leur attachement aux principes fondamentaux du droit international, tels que le non-recours à la force, le règlement pacifique des différends, la souveraineté, l'intégrité territoriale, la non-ingérence dans les affaires internes des États, et l'inadmissibilité du renforcement de la sécurité d'un pays s'il empiète ou fait peser une menace sur la sécurité des autres. Nous devons également envisager ensemble de nouveaux mécanismes permettant de garantir le respect de ces principes fondamentaux. Naturellement, un tel traité devrait s'inscrire parfaitement dans le cadre juridique de la Charte des Nations Unies et de ses principes en matière de sécurité collective.

La guerre froide a modifié la nature des relations internationales et les a transformées en un lieu d'affrontement idéologique. Ce n'est qu'aujourd'hui, maintenant que la guerre froide a pris fin, que l'ONU, qui a été créée sur la base d'une vision polycentrique du monde, peut véritablement donner toute sa mesure. Aujourd'hui plus que jamais, il importe que tous les États réaffirment leur attachement à l'ONU en tant que seule instance mondiale dotée d'un mandat universel et

d'une légitimité reconnue par tous, et en tant que lieu où sont débattues ouvertement, honnêtement et sincèrement et où sont coordonnées les politiques mondiales, sur une base équitable, sans faire deux poids, deux mesures. Il s'agit d'une condition essentielle pour permettre au monde de retrouver son équilibre.

Les multiples défis auxquels l'humanité a à faire face exigent un renforcement général de l'ONU. Pour répondre aux exigences de l'heure, l'ONU doit procéder à de nouvelles réformes lui permettant de s'adapter progressivement aux réalités politiques et économiques actuelles. Nous sommes dans l'ensemble satisfaits des progrès de la réforme, y compris des premiers résultats des travaux de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme, récemment créés.

En ce qui concerne l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité, nous accueillerons favorablement, bien sûr, les propositions qui ne divisent pas les États Membres de l'ONU, mais facilitent au contraire la recherche de compromis acceptables par tous et conduisent à un large accord.

Dans le processus de réforme, la promotion du dialogue et du partenariat entre les civilisations revêt une importance croissante. La Russie soutient l'Alliance des civilisations et d'autres initiatives du même ordre. Nous réaffirmons notre proposition d'établir un conseil consultatif des religions sous l'égide de l'ONU, qui prenne en compte le rôle grandissant de l'aspect religieux sur la scène internationale. Cela aiderait à promouvoir les principes moraux et à les intégrer dans les affaires internationales.

Un certain nombre de questions pressantes ont récemment fait leur apparition dans les priorités à l'ordre du jour de l'Organisation, parmi lesquelles les changements climatiques et la sécurité alimentaire et énergétique. Ces problèmes sont mondiaux et liés entre eux, et ils ne peuvent être abordés et résolus que dans le cadre d'un partenariat d'un genre nouveau sur le plan qualitatif, avec la participation active des gouvernements, du monde scientifique, des milieux d'affaires et de la société civile.

En particulier, il faut porter de toute urgence notre attention sur la crise financière actuelle et rassembler nos efforts. Depuis cette tribune, le Président de la France a lancé des propositions importantes pour rechercher collectivement des

moyens de revitaliser le système financier international, avec la participation des principales économies mondiales. Dans ce contexte, nous appuyons le renforcement des partenariats entre les membres du Groupe des Huit et les principaux États de toutes les régions en développement. Le Conseil économique et social pourrait également jouer un rôle. La Russie continuera de participer de manière responsable aux travaux des différents organismes des Nations Unies et dans d'autres enceintes, pour aider à trouver une solution équitable à tous ces problèmes.

Les mécanismes de l'aide internationale au développement établis en Russie nous aideront à participer plus largement et plus efficacement aux efforts internationaux pour combattre la faim et les maladies, à promouvoir un accès plus large à l'éducation et à remédier aux pénuries d'énergie. Ce sera notre contribution complémentaire à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il va de soi que, ce faisant, nous nous soucierons particulièrement d'aider nos voisins. Tous les pays ont des partenaires avec lesquels ils ont traditionnellement des relations fraternelles fondées sur une histoire et une géographie communes. Il est néfaste de saper artificiellement de telles relations pour servir des plans géopolitiques contre la volonté des peuples.

Nous continuerons d'œuvrer de concert avec tous nos voisins et surtout avec les autres pays de la Communauté d'États indépendants, nous continuerons de mettre en œuvre les processus d'intégration au sein de l'Organisation du Traité de sécurité collective et de la Communauté économique eurasienne, afin de préserver et de promouvoir notre patrimoine commun de culture et de civilisation qui, dans un univers mondialisé, constitue une ressource essentielle de la Communauté et de chacun de ses États membres. C'est pourquoi il est dans notre intérêt particulier de coopérer avec ces pays, et c'est aussi la raison pour laquelle ils considèrent la Russie, comme un espace d'intérêt commun. Nous développerons donc nos relations uniquement sur les principes de l'égalité, de l'avantage mutuel, du respect et de la prise en compte des intérêts de l'autre et du respect des accords en vigueur, en particulier en ce qui concerne le règlement pacifique des conflits. C'est aussi de cette manière que nous entendons développer les relations avec nos partenaires dans d'autres régions du monde : ouvertement, sur la base du droit international, et sans jeu à résultat nul. Ces principes ont été inscrits dans le

concept de politique étrangère approuvé par le Président, M. Medvedev, en juillet 2008.

La Russie met en œuvre systématiquement son réseau diplomatique et promeut la coopération sous diverses formes : l'Organisation de Shanghai pour la coopération, les pays BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) les mécanismes de partenariat avec l'Union européenne, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation de la Conférence islamique, la Ligue des États arabes et les organisations régionales d'Amérique latine.

Les événements du mois d'août nous ont forcés une nouvelle fois à réfléchir à la responsabilité d'offrir une information honnête sur les événements. Déformer la réalité entrave les efforts internationaux visant à régler les conflits et les crises et ravive les pratiques les plus détestables de l'époque de la guerre froide. Si nous voulons éviter que la vérité ne devienne la première victime de la guerre, nous devons tirer les conclusions appropriées, particulièrement à la lumière d'une disposition de la Déclaration de 1970 relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, qui indique que les États ont le devoir de s'abstenir de faire de la propagande dans les guerres d'agression. Ce principe est conforme aux Orientations sur la protection de la liberté d'expression et d'information en temps de crise, récemment adoptées par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Je propose que l'ONU fasse une déclaration sur cette question, cette fois dans un contexte universel.

Les répercussions mondiales évidentes de la crise dans le Caucase montrent que le monde a changé pour tous. Il y a désormais moins d'illusions et moins de prétextes pour refuser de relever les défis les plus urgents des temps modernes. C'est ce qui nous fait espérer que la communauté internationale fera preuve de bons sens pour réussir enfin à établir un programme d'action collective pour le XXI^e siècle.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdelwaheb Abdallah, Ministre des affaires étrangères de la République tunisienne.

M. Abdallah (Tunisie) (*parle en arabe; texte en français fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter sincèrement, ainsi que la République amie du Nicaragua, pour votre élection à la présidence de la

soixante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes persuadés que vos qualités et votre compétence constitueront un gage de succès des travaux de cette session et aideront à la réalisation des objectifs auxquels nous aspirons tous. Je tiens également à féliciter M. Srgjan Kerim pour l'excellent travail qu'il a accompli et les contributions utiles qu'il a apportées dans la sérénité à la tête de l'Assemblée générale à sa session précédente. Nous remercions sincèrement également, le Secrétaire général Ban Ki-moon, pour les généreux efforts qu'il déploie pour promouvoir les travaux de notre Organisation et pour accroître son efficacité dans le traitement des divers problèmes et questions qui intéressent nos États et nos peuples.

Le choix porté sur « la crise alimentaire mondiale et son impact sur la pauvreté et la faim » comme thème principal de ce débat général confirme l'importance de cette question et illustre la prise de conscience accrue de tous les pays de sa gravité et de l'impératif de conjuguer les efforts de tous pour trouver des solutions efficaces à même d'en contenir les effets et d'en atténuer les répercussions sur les économies des pays, en particulier les pays en développement et les pays pauvres, et sur les niveaux croissants de faim et de pauvreté dans le monde.

C'est dans ce cadre qu'apparaît toute l'importance du rôle majeur dévolu à l'Organisation des Nations Unies pour traiter ces questions et s'efforcer de parvenir à un meilleur équilibre dans les relations internationales et à renforcer la solidarité, la justice et l'égalité. C'est pourquoi il est indispensable de poursuivre le processus de réforme de l'Organisation et de consolider sa capacité à suivre le rythme des mutations internationales.

La conjoncture internationale a été marquée, récemment, par l'accélération de ces mutations, entraînant la rupture des équilibres internationaux et la fragilisation des diverses équations de développement existantes. Il en est résulté également de nombreux problèmes et difficultés, qui ont sensiblement affecté les économies et les processus de développement de nombreux États. De plus, cela a affaibli leur capacité à progresser et a accru leur vulnérabilité. Par ailleurs, le monde a récemment été le théâtre de troubles économiques graves, tels que la flambée exagérée des prix du pétrole et des produits alimentaires de base, apportant une nouvelle menace sur la sécurité alimentaire mondiale et une détérioration du pouvoir d'achat individuel. La réalisation des objectifs et la

mise en œuvre des approches fixées par le Sommet du Millénaire s'en trouvent entravées. Aussi, si nous voulons surmonter cette situation difficile, nous devons intensifier les efforts internationaux en adoptant des approches de développement fondées sur les dimensions nobles et humanistes de la solidarité internationale. C'est dans ce cadre que la Tunisie a invité les institutions financières internationales et les organisations mondiales spécialisées en matière d'économie et de commerce à œuvrer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques agricoles et de production propres à garantir l'alimentation humaine en tant que droit fondamental inscrit dans les chartes internationales relatives aux droits de l'homme.

Nous réitérons, à cette occasion, notre appel à intensifier les efforts en faveur de la dynamisation du Fonds de solidarité mondial établi par l'Assemblée générale en 2002 (résolution 57/265) sur l'initiative de la Tunisie en tant que mécanisme destiné à contribuer à la solution des problèmes de la pauvreté et de la précarité dans le monde, et qu'outil efficace de réduction des écarts entre les peuples.

Il nous paraît évident aujourd'hui qu'en vue d'être en phase avec les évolutions profondes que connaît la scène internationale et avec les réalités nouvelles qu'elles ont générées dans les relations internationales, en tenant compte des divers défis et complications que celles-ci comportent, nous sommes appelés à nous employer davantage à accroître la capacité d'action de l'Organisation des Nations Unies, en vue de conférer davantage d'efficacité à ses interventions. Nous devons également œuvrer à réformer l'Organisation et ses structures et renforcer le rôle attendu d'elle, de manière à atténuer l'acuité de la présente conjoncture internationale et à faire de la mondialisation un processus à même de garantir le développement et la paix à tous les peuples.

À cet égard, la Tunisie appuie les efforts et initiatives visant à mettre en place de nouveaux cadres et mécanismes d'action devant permettre d'apporter des solutions collectives aux différents défis communs dans les domaines vitaux de la sécurité, de la paix, du développement, de l'environnement et de l'alimentation, dans le cadre d'une approche appropriée des relations internationales basée sur la complémentarité entre les dimensions de la paix, de la sécurité et du développement. Toutefois, ceci devrait être accompagné d'une action multilatérale renforcée sur la base de la coopération, de la solidarité et du dialogue constructif entre l'ensemble des pays.

La recrudescence du phénomène du terrorisme dans le monde, à laquelle nous assistons aujourd'hui, en dépit de la conjonction des efforts déployés pour le contenir, conforte notre conviction quant à l'impératif d'œuvrer à unifier l'approche internationale vis-à-vis de ce phénomène et à lui apporter les solutions appropriées. La Tunisie avait, dès le début des années 90, mis en garde contre les dangers du terrorisme, en appelant la communauté internationale à adopter une approche globale et efficace prenant en compte les causes profondes de ce fléau. Nous réitérons, ici, l'appel lancé par S. E. le Président Zine El Abidine Ben Ali à la tenue d'une conférence internationale, sous l'égide de l'ONU, pour la mise en place d'un code de conduite international en matière de lutte contre le terrorisme engageant toutes les parties.

Les changements climatiques avec l'aggravation des phénomènes de la désertification, de la sécheresse et de la raréfaction de l'eau potable qui en découlent constituent, désormais, un péril qui menace l'humanité tout entière et une source de grande préoccupation pour tous. Tout en soulignant l'interdépendance étroite entre l'environnement et le développement, de même que l'importance considérable que revêt le renforcement de la coopération et de la solidarité pour relever les défis auxquels se trouve confrontée l'humanité dans ce domaine, nous insistons sur la nécessité d'inscrire les préoccupations relatives aux effets prévisibles des changements climatiques, en particulier dans la région africaine et méditerranéenne, parmi les priorités de la communauté internationale, conformément à la Déclaration de Tunis issue de la Conférence internationale sur les changements climatiques, tenue dans notre pays en novembre 2007.

Nous réaffirmons également la nécessité d'œuvrer à mobiliser les ressources financières pour le développement de la recherche en matière d'observation du climat et de la météorologie et pour la promotion de systèmes d'alerte rapide relatifs aux catastrophes naturelles, outre l'investissement dans le domaine de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Nous sommes persuadés que la réussite des efforts de développement et l'évolution des relations de coopération entre nos pays demeurent tributaires de l'instauration d'un climat international où règnent la sécurité et la stabilité. Cependant, l'aggravation des foyers de tension et des conflits à laquelle nous assistons, de même que l'absence de règlement définitif d'un certain nombre de questions

internationales, sont autant d'obstacles à la réussite escomptée. Nous réitérons, à ce propos, l'attachement de la Tunisie aux valeurs de la paix et aux principes de la légalité internationale afin de parvenir à des solutions justes et durables des problèmes internationaux en suspens. Nous réaffirmons également notre détermination à renforcer les valeurs de modération, de tolérance et de respect mutuel dans les relations entre les pays et entre les peuples et à jeter les ponts de la communication et du dialogue entre les différentes civilisations, cultures et religions.

Tout en rappelant, dans ce contexte, la position de soutien de la Tunisie au peuple palestinien frère et à sa juste cause, nous réitérons notre appel à la communauté internationale, plus particulièrement aux parties influentes, et à leur tête le Quatuor, à redoubler d'efforts en vue d'amener Israël à mettre fin à ses pratiques d'agression et de colonisation. Nous les invitons également à s'employer davantage en vue de réactiver les efforts de paix et faciliter la reprise des négociations entre Palestiniens et Israéliens sur la base des principes internationaux pertinents, de l'Initiative de paix arabe et des résultats de la Conférence d'Annapolis, le but étant de parvenir à une solution juste, globale et durable de la question palestinienne.

Cette solution garantirait au peuple palestinien le recouvrement de ses droits nationaux inaliénables et l'établissement de son État indépendant sur son territoire national, ainsi que le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés y compris les territoires syriens et libanais. Une telle solution est à même de renforcer les fondements de la sécurité et de la stabilité pour tous les peuples de la région.

Nous appelons aussi à la conjonction des efforts régionaux et internationaux pour remédier à la détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire en Iraq et aider le peuple iraquien à retrouver la sécurité et la stabilité afin de pouvoir se consacrer à la reconstruction de son pays dans le cadre de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale.

Nous tenons, d'autre part, à exprimer notre satisfaction quant aux avancées accomplies au Liban frère et qui se sont traduites par l'élection du Président de la République et la formation d'un gouvernement d'union nationale. Nous formulons l'espoir que les frères libanais s'emploieront à consolider ce processus pour la préservation de la sécurité et de la stabilité de leur pays.

Depuis le 7 novembre 1987, et sous la sage conduite du Président de la République Zine El Abidine Ben Ali, la Tunisie a réussi à accomplir des acquis et des réalisations avant-gardistes dans divers domaines à la faveur de réformes profondes qui lui ont permis de consolider l'édifice démocratique, de renforcer les mécanismes de protection des droits de l'homme et de diffusion de leur culture, de consacrer les libertés publiques et d'élargir le champ de la concertation et de la participation devant les composantes de la société civile en matière de définition des orientations et des décisions nationales capitales, et ce, dans le cadre de l'état de droit et du respect des institutions.

Ces réformes ont également favorisé la réalisation de plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui s'est traduit par une nette amélioration du niveau de vie des citoyens et a permis d'assurer le bien-être de toutes les franges de la société tunisienne. De telles performances confirment la pertinence des choix et des orientations de développement adoptés par la Tunisie qui l'ont habilitée à occuper une position avancée parmi les pays ayant les indices les plus élevés de développement humain. Ceci lui a valu aussi l'appréciation des institutions financières internationales et des organismes compétents des Nations Unies.

La Tunisie est déterminée, dans le cadre de ses plans de développement, à aller de l'avant sur la voie de la réforme et de la modernisation afin d'accroître sa capacité d'adaptation aux mutations internationales et d'apporter une contribution active à l'édification d'un monde où règnent la paix et la sécurité et à l'instauration de relations internationales plus équilibrées et plus solidaires.

Résolue à atteindre un palier supérieur d'intégration dans son environnement international et régional, la Tunisie continue de développer sa participation aux organisations régionales et internationales ainsi que ses relations politiques avec les pays amis. Elle s'emploie, également, à élargir le champ de la coopération et à en diversifier les domaines afin de hisser ces relations au niveau d'un partenariat effectif fondé sur le respect mutuel et l'intérêt commun. À cet égard, la Tunisie est fermement convaincue que l'Union du Maghreb arabe demeure un choix stratégique crucial pour tous les peuples de la région. Aussi, n'a-t-elle ménagé aucun effort, en coopération et en coordination avec les autres

pays maghrébins amis, pour accélérer le parachèvement de cette Union.

La Tunisie est également déterminée à impulser l'action arabe commune de manière à lui conférer une plus grande capacité d'interaction avec les organes régionaux et internationaux en vue de gérer les mutations survenues dans la région et de promouvoir le processus de réforme et de modernisation dans le monde arabe, conformément aux résolutions du sommet arabe de Tunis en 2004.

Au plan africain, la Tunisie œuvre à la réalisation de la sécurité et de la paix sur le continent, en participant aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et en développant des relations économiques avec les pays africains amis. Convaincue de l'importance de l'action africaine commune et que l'Union africaine demeure le cadre idéal pour le traitement des problèmes du continent et la réalisation de l'intégration à laquelle aspirent nos peuples, la Tunisie réitère son ferme attachement à la poursuite du processus adopté dans le cadre de l'Union africaine pour achever la mise en place de ses institutions et les rendre opérationnelles, pour renforcer son rôle en matière de règlement des conflits et encourager le processus de développement en Afrique.

En ce qui concerne l'Europe, la Tunisie accorde une importance stratégique à ses relations avec l'Union européenne (UE) et œuvre constamment à leur développement, sur la base d'un partenariat solidaire établi avec les pays de l'UE, dans le cadre du dialogue, de la coopération et du respect mutuel. De même, l'édification de l'espace de coopération euroméditerranéen demeure l'une des priorités de la Tunisie et l'une des constantes de sa politique étrangère. Aussi, notre pays a-t-il soutenu tous les mécanismes et initiatives ayant vocation à consolider la paix, la solidarité et le développement dans la région méditerranéenne, à l'instar du processus de Barcelone, du dialogue 5 + 5 et du Forum méditerranéen.

La Tunisie a été l'un des premiers pays à avoir souscrit à l'initiative française en faveur de la création de l'Union pour la Méditerranée. Nous sommes persuadés que l'avenir de cette initiative repose sur un partenariat effectif qui garantisse aux pays de la rive sud de la Méditerranée une participation active à l'établissement des bases de l'Union et à la prise de décisions qui concernent la région.

Pour faire face aux défis générés par la nouvelle conjoncture mondiale et les mutations profondes que

connaît la scène internationale, nous devons tous œuvrer davantage à consolider les nobles valeurs et principes humains universels qui avaient été le socle fondateur de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes également appelés à poursuivre nos efforts dans le processus de renforcement de l'action de l'Organisation des Nations Unies et à assurer sa contribution active à la promotion de conditions internationales optimales à même de faciliter des solutions collectives aux défis communs et aux problèmes internationaux de l'heure et de concrétiser les aspirations de nos peuples à la stabilité et garantir les conditions appropriées de prospérité et de bien-être dans un cadre de coopération et de développement solidaires.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Kinga Göncz, Ministre des affaires étrangères de la Hongrie.

M^{me} Göncz (Hongrie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection et de vous assurer du soutien et de la coopération de la délégation de la République de Hongrie dans l'exercice de vos importantes fonctions au cours de la présente session. Je souhaite également saluer votre prédécesseur, M. Srgjan Kerim, représentant du Groupe des États d'Europe orientale, qui a rempli sa tâche avec distinction et dévouement.

Les défis auxquels nous nous heurtons quotidiennement sur une planète de plus en plus mondialisée exigent des réponses fondées sur le principe de valeurs universellement acceptées ainsi qu'une souplesse d'adaptation à des changements rapides dans notre environnement. Ce besoin apparaît dans la nouvelle stratégie de relations extérieures adoptée par le Gouvernement hongrois au début de cette année. Notre stratégie, nos politiques et nos actions démontrent notre volonté de défendre la primauté du droit international, d'accorder la priorité à un véritable multilatéralisme, de développer la culture de la coopération et du règlement pacifique des différends internationaux et d'œuvrer à la préservation d'un environnement viable et durable pour les générations à venir. La situation géographique de la Hongrie et son expérience en matière de construction de la démocratie, de bonne gouvernance, de promotion de l'État de droit et des droits de l'homme, de désarmement et de non-prolifération servira de base solide à notre contribution active aux travaux de l'Organisation.

La flambée des prix de l'énergie, les crises alimentaires et financières ainsi que la spéculation sur les matières premières sont en train de mettre à mal les résultats obtenus jusqu'à présent dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Une réponse cohérente et coordonnée est nécessaire pour renverser la tendance. En tant que pays donateur émergent, la Hongrie est convaincue que la communauté internationale ne peut prendre comme prétexte les difficultés que nous connaissons tous pour se dispenser de réaliser de son mieux les OMD.

Nous sommes fermement résolus à étendre notre politique étrangère jusqu'aux pays en développement d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes. La coopération et l'assistance internationales en matière de développement constituent un secteur croissant de notre politique étrangère. Nous nous engageons résolument à intensifier encore nos efforts dans les années à venir. Nous augmentons donc progressivement notre aide publique au développement, en nous concentrant essentiellement sur des activités dans lesquelles la Hongrie présente des avantages comparatifs, notamment dans le domaine de l'agriculture pour lutter contre la famine et la pauvreté grâce à des installations modernes, des technologies d'élevage, des programmes de sylviculture et de pêche, la gestion de l'eau, le développement des services de santé et en encourageant la bonne gouvernance.

Nous détruisons chaque jour notre environnement par le rythme intensif de notre développement et l'émission des gaz à effet de serre. Pour faire face à ces difficultés, il nous faut un cadre institutionnel plus efficace qui comporte des orientations politiques claires, un financement adéquat, stable et prévisible, une base scientifique solide et des organismes de contrôle plus efficaces, capables d'apporter des réponses en cas d'urgence. La Hongrie pense, elle aussi, qu'il s'agit d'une question urgente et espère que les délibérations en cours sur l'avenir de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto donneront des résultats concrets au cours de l'année à venir.

Cette année, nous commémorons le sixantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que les 15 ans d'existence du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Au cours des 60 dernières années, l'humanité a fait d'énormes progrès dans la promotion et la défense des

droits de l'homme. Notre mission consiste à œuvrer sans relâche à l'application pleine et entière des instruments relatifs aux droits de l'homme. Nos attentes ont été satisfaites le 3 mai de cette année lorsque la Convention relative aux droits des personnes handicapées est entrée en vigueur. La Hongrie a été le deuxième État Membre à ratifier la Convention et son protocole facultatif. Nous espérons qu'elle sera universellement acceptée dans un avenir proche.

Nous avons fortement soutenu la mise en place du Conseil des droits de l'homme et nous sommes résolu à continuer dans cette voie. Nous estimons qu'il est temps que le Conseil et nous-mêmes redoublions d'efforts pour accroître l'efficacité de l'action du Conseil. Suite à l'adoption par consensus d'une résolution par le Conseil en septembre dernier, le Forum sur les questions relatives aux minorités tiendra sa première session à la fin de 2008. Je suis personnellement très fier que la première session du Forum soit présidée par une compatriote, M^{me} Viktória Mohácsi, membre du Parlement européen. J'espère que sous sa direction, le Forum sera amplement reconnu, efficace et orienté vers les résultats.

Nous sommes fermement convaincus qu'on ne pourra trouver de solution durable aux problèmes actuels sans la participation effective des femmes à tous les aspects de la coopération internationale. Je voudrais dire que la Hongrie appuie pleinement l'initiative visant à procéder à un examen général de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité d'ici à 2010, et qu'elle est convaincue que l'ONU devrait jouer un rôle de premier plan dans ce processus.

L'ONU et l'Union européenne – aux côtés des gouvernements, des organisations non gouvernementales et d'autres organisations internationales dans le monde – ont fait tout leur possible pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine de la prévention des génocides et des atrocités massives. Toutefois, les mesures prises à ce jour sont loin de prévenir les nombreux crimes effroyables commis contre l'humanité. En tant qu'État Membre de l'ONU et membre de l'Union européenne, la Hongrie adhère pleinement à l'idée de prévenir le génocide et est disposée à prendre des mesures spécifiques à cette fin. Nous avons décidé de préparer une étude de faisabilité sur la création à Budapest d'un centre international pour la prévention du génocide et des atrocités massives. Selon nous, ce centre devrait être une

institution indépendante visant à contribuer aux efforts internationaux de prévention du génocide.

Dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, la question en suspens la plus importante est celle de l'application intégrale et rapide de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (voir résolution 60/288), dont la responsabilité incombe au premier chef aux États Membres. La conclusion d'une convention globale sur le terrorisme international figure aussi toujours au premier rang des priorités pour la République de Hongrie, et nous appuyons les travaux du Comité spécial à cet égard. Nous espérons que nous serons à même de finaliser la rédaction de cette convention au cours de la soixante-troisième session.

Malgré les nombreux défis qui restent à relever en Afghanistan sur les plans sécuritaire et politique, nous reconnaissons et apprécions les réalisations de la communauté internationale et le travail gigantesque qui a été réalisé à ce jour pour apporter des améliorations concrètes au quotidien des Afghans. Dans ce processus, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan demeure indispensable, notamment dans le cadre de la préparation et de la tenue des élections parlementaires et présidentielles à venir en 2009 et 2010. La Hongrie reste déterminée à aider les Afghans à reconstruire leur pays après de nombreuses années de guerre et à créer un État sûr, stable et démocratique. Nous sommes résolu à continuer de fournir une assistance militaire en notre qualité de nation chef de file au sein de l'Équipe de reconstruction de province dans le nord du pays, et à étendre nos activités de développement en Afghanistan.

Contribuer à la paix et à la stabilité et assurer la prospérité fait partie intégrante de la politique étrangère hongroise dans les Balkans occidentaux depuis de nombreuses années. Nous continuons de penser que pour mieux servir cet objectif, il faut appuyer activement l'intégration de la région dans les structures euratlantiques. Comme nous le savons tous, le Kosovo a déclaré son indépendance le 17 février. Un certain nombre d'États Membres de l'ONU l'ont reconnu, y compris la Hongrie. Nous estimons qu'il est très important qu'une résolution adoptée par l'Assemblée du Kosovo et sa nouvelle Constitution aient solidement ancré le Kosovo sur la voie de la démocratie, de l'état de droit, de la protection des communautés serbes et d'autres minorités, de la protection du patrimoine culturel et religieux et du respect de la présence internationale. Sans un Kosovo

stable, il ne peut y avoir de stabilité dans les Balkans. Nous saluons et appuyons à cet égard la présence continue de la communauté internationale en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Nous demeurons également déterminés à contribuer à la stabilité du Kosovo par le biais de la Mission état de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, de la Force internationale de sécurité au Kosovo et d'un bureau civil international dans le cadre de la présence internationale.

La Hongrie appuie pleinement les efforts déployés par la communauté internationale et différentes institutions pour faire appliquer l'accord de paix en Géorgie. La Hongrie croit fermement dans le règlement pacifique des conflits. Le recours à la force militaire pour régler des différends territoriaux est un précédent dangereux qui peut avoir des conséquences pour toute la région et au-delà. Toutes mesures et négociations ultérieures doivent reposer sur le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, des frontières internationalement reconnues et du Gouvernement démocratiquement élu de la Géorgie. Il est de la plus haute importance que toutes les parties se mettent d'accord sur une interprétation commune de l'accord. Nous appuyons pleinement les missions envisagées par les différentes institutions internationales, telles que celles de l'UE et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et sommes prêts à y participer pour régler le conflit et suivre de près la mise en œuvre de l'accord de paix. La Hongrie a offert une assistance humanitaire, et nous sommes en train d'étudier d'autres possibilités d'aider la Géorgie.

La Hongrie attache une grande importance au processus global lancé à la Conférence d'Annapolis qui a été convoquée par le Président des États-Unis d'Amérique afin de régler le conflit du Moyen-Orient. Depuis Annapolis, des réunions ont régulièrement eu lieu entre Israël et l'Autorité nationale palestinienne. Nous espérons que le processus de paix aboutira au règlement du conflit israélo-palestinien et à la normalisation des relations israélo-arabes.

Le programme nucléaire iranien continue de préoccuper gravement mon gouvernement. L'Iran n'a pas fourni à la communauté internationale des assurances crédibles quant à la conformité de ses projets nucléaires avec ses obligations internationales. Nous regrettons vivement que les dirigeants iraniens aient refusé de respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ce n'est qu'en acceptant

pleinement et sans condition de suspendre ses activités liées à l'enrichissement et au retraitement que l'Iran pourra rétablir la confiance de la communauté internationale dans le caractère pacifique de son programme nucléaire, ce qui ouvrira de nouvelles perspectives d'une coopération économique et politique accrue avec ce pays. Nous espérons que l'Iran va infléchir sa position actuelle axée sur l'affrontement et opter pour un dialogue constructif avec ses partenaires.

Après cinq ans de conflit, l'Iraq manifeste pour la première fois des signes clairs de reprise. Avec l'aide de la communauté internationale, l'Iraq est en train de parvenir à un tournant décisif du processus de réconciliation et de reconstruction. La Hongrie se félicite de voir que l'amélioration de la situation en matière de sécurité permet d'établir un calendrier de retrait, à supposer qu'un changement fondamental intervienne dans la capacité du Gouvernement iraquien à prendre les choses en main, ouvrant la voie à un règlement à long terme de la crise.

En raison du conflit qui sévit au Darfour, le plus préoccupant du continent africain, la situation au Soudan et dans les pays voisins demeure imprévisible et explosive. La Hongrie se félicite de la prorogation du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour jusqu'au 31 juillet 2009. Il est essentiel que la mission soit pleinement déployée d'ici à la fin de l'année. La mise sur pied de tribunaux pénaux dans la région ouvre la voie à un règlement de la crise au Darfour. Il n'en demeure pas moins que nous devrions continuer à suivre de près ce processus de paix fragile.

Nous sommes convaincus que si elle veut relever les différents défis du XXI^e siècle, la communauté internationale a besoin d'une ONU vigoureuse, réformée et fonctionnant bien. Des progrès ont été réalisés dans tous les domaines de la réforme de l'ONU ces deux dernières années, certains nouveaux organes devenant opérationnels. Dans d'autres domaines, des négociations et des consultations plus poussées avec les États Membres sont nécessaires pour parvenir à une solution durable. La Hongrie est prête à participer à ces négociations. Nous saluons la décision récente de l'Assemblée générale d'entamer les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité durant la soixante-troisième session.

Pour terminer, la Hongrie est déterminée à œuvrer avec vous, Monsieur le Président, au cours de

cette soixante-troisième session de l'Assemblée générale, à la réalisation des objectifs de l'ONU.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kabinga Jacus Pande, Ministre des affaires étrangères de la Zambie.

M. Pande (Zambie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient d'emblée à exprimer, au nom du peuple et du Gouvernement de la République de Zambie, nos sincères remerciements et notre profonde gratitude aux États Membres et à l'ONU, pour les nombreux messages de condoléances que nous avons reçus suite au décès de notre cher Président, S. E. M. Levy Patrick Mwanawasa, décédé à Paris, en France, le 19 août 2008. Leurs messages de condoléances nous ont énormément réconfortés et fortifiés.

Nous sommes particulièrement redevables au Gouvernement égyptien des soins médicaux apportés à notre regretté Président lorsqu'il a été victime d'une attaque alors qu'il participait au sommet de l'Union africaine à Charm al-Cheikh le 29 juin 2008, et d'avoir par la suite organisé son évacuation vers la France. Nous sommes également très reconnaissants au Gouvernement français des soins médicaux et de l'hospitalité offerts à notre Président jusqu'à son décès, et du rapatriement de sa dépouille en Zambie pour son enterrement. Le Président a été inhumé le 3 septembre 2008, le jour de ce qui aurait, accessoirement, été son sixantième anniversaire.

Je tiens à informer cette Assemblée que, conformément à la Constitution zambienne, l'élection du nouveau Président doit avoir lieu dans un délai de 90 jours en cas de décès ou d'incapacité d'exercer d'un Président en exercice. Mon gouvernement a donc fixé au 30 octobre 2008 la date de la nouvelle élection présidentielle. Dans un souci de transparence, de responsabilité et de bonne gouvernance, le Gouvernement zambien a invité diverses organisations internationales, dont l'ONU, à envoyer des observateurs électoraux pendant le scrutin.

À ce stade, je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session. La Zambie ne doute pas que vous mènerez cette session à bon terme. Je vous assure de l'appui de la Zambie.

Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, M. Srgjan Kerim, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, qui a présidé, d'une manière compétente, aux travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session.

Je tiens à remercier le Secrétaire général de ses efforts inlassables dans les services dévoués qu'il rend à l'humanité pour maintenir la paix et la sécurité internationales, réaliser le développement et éliminer la pauvreté pour tous.

Le thème de la présente session, « Incidences de la crise alimentaire mondiale sur la pauvreté et la faim dans le monde et nécessité de démocratiser l'Organisation des Nations Unies », prouve la noblesse des efforts du Secrétaire général. Ce thème est des plus opportuns, surtout parce qu'il est en rapport avec les difficultés de développement que rencontrent actuellement l'Afrique et le monde en développement dans son ensemble.

Le Secrétaire général a confirmé dans ses rapports que de nombreux pays en développement, et en particulier l'Afrique sub-saharienne, ne réaliseront pas les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015 et que, dès lors, les États Membres devraient redoubler d'efforts et réaffirmer leurs engagements si nous souhaitons que ces objectifs soient réalisés.

La Zambie estime que la réalisation des OMD n'aura véritablement de sens que si elle est globale. Cela exigera la mise en œuvre de programmes et politiques qui permettront aux femmes, aux jeunes filles et aux autres groupes vulnérables de la société de faire partie intégrante du processus général que nous mettons en œuvre dans ce cadre.

À cet égard, la Zambie souscrit à l'affirmation selon laquelle l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes sont les moteurs de la réduction de la pauvreté, du renforcement de la sécurité alimentaire et de la réduction de la mortalité maternelle. C'est forts de cela que la plupart des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) ont signé le Protocole de la CDAA relatif à l'égalité des sexes et au développement en août 2008, premier protocole de ce genre en Afrique.

De tels efforts régionaux et nationaux doivent être complétés par une action mondiale. À ce sujet, la Zambie se félicite du débat en cours sur les réformes

dans le cadre de la cohérence de l'action du système des Nations Unies, en particulier concernant le renforcement des mécanismes relatifs à l'égalité entre les sexes qui sont aujourd'hui fragmentés et sous-financés.

Dans le processus visant à l'autonomisation des femmes et à l'égalité entre les sexes, la Zambie est consciente du fait que le VIH/sida est encore aujourd'hui un véritable frein au développement de notre pays, avec un taux de prévalence plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Cette pandémie prive notre pays d'une main-d'œuvre jeune et productive. Le Gouvernement zambien a donc mis en place plusieurs politiques qui ont permis de réduire le taux de prévalence du VIH de 16 % en 2001 à 14 % en 2007. Cette réduction du taux de prévalence prouve que notre gouvernement est déterminé à mettre un terme à la propagation du VIH/sida. Cela n'aurait, cependant, pas été possible sans l'appui de la communauté internationale.

Le Consensus de Monterrey oblige aussi bien les pays en développement que les pays développés à proposer des stratégies concrètes de lutte contre la pauvreté. La plupart des pays africains, dont la Zambie, ont décidé de développer leurs économies et ont entamé une gestion macroéconomique prudente, dirigeant leurs ressources vers les secteurs de croissance qui ont aujourd'hui les meilleures chances de création de richesse et d'emploi. Ils ont aussi développé des politiques, des plans et des programmes qui sont non seulement axés sur la croissance mais favorables aux pauvres et contribuent au développement social.

Je prends note avec satisfaction du rôle que nos partenaires de coopération et la communauté internationale ont joué et continuent de jouer dans tous nos programmes de développement et d'élimination de la pauvreté. Nous nous félicitons des engagements pris par l'Afrique et ses partenaires de coopération dans le cadre des diverses initiatives et partenariats de ces dernières années, notamment la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui a, entre autres, mis en place un Mécanisme de suivi de la mise en œuvre des engagements pris pendant cette conférence.

De même, le partenariat Chine-Afrique et le partenariat stratégique Union européenne-Afrique ont aussi considérablement contribué aux besoins de développement de l'Afrique. Pour ce qui est du Forum

Inde-Afrique, nous attendons avec intérêt la rapide mise en œuvre des engagements pris lors du sommet du Forum tenu en Inde en avril 2008.

Par ailleurs, nous sommes reconnaissants de l'aide apportée par le partenariat Groupe des Huit-Afrique et par le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida, l'initiative en faveur des soins de santé complets parrainée par le Gouvernement cubain, l'Initiative coréenne pour le développement de l'Afrique et le Programme spécial d'assistance technique du Pakistan en faveur de l'Afrique. Dans la même veine, nous attendons avec intérêt la mise en œuvre du nouveau forum de partenariat Afrique – Turquie.

La Zambie note néanmoins avec préoccupation que les efforts des partenaires de coopération pour améliorer l'accès aux marchés des pays développés et augmenter l'aide publique au développement et le financement du développement en faveur des pays africains n'ont pas été entièrement mis en œuvre. Nous félicitons les cinq partenaires de coopération qui ont atteint ou dépassé l'objectif consacré de 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement. Nous exhortons les partenaires de coopération qui n'ont pas tenu leurs engagements de le faire. Nous nous réjouissons également de la tenue prochaine à Doha de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et espérons que les donateurs honoreront leurs engagements.

Nous savons que l'engagement relatif à l'amélioration de l'accès des pays en développement au marché, une fois honoré, nous offrira d'excellentes possibilités d'intégrer le système commercial mondial. Cela permettra également de promouvoir la sécurité alimentaire pour tous et de relever le niveau de vie de la majorité de la population qui dépend de l'agriculture pour vivre.

La Zambie note à cet égard avec déception que le cycle de négociations commerciales de Doha a échoué au moment où nous étions nombreux à attendre avec impatience que ces pourparlers interminables aboutissent enfin. Mon pays espère que les négociations reprendront et qu'elles seront menées à bien le plus rapidement possible pour que les pays en développement puissent être compétitifs et trouver leur place dans le système commercial multilatéral.

Les crises énergétique et alimentaire mondiales actuelles menacent non seulement les acquis obtenus en matière de stabilité et de croissance macroéconomiques dans les pays en développement, mais encore plus les réalisations obtenues pour ce qui est d'éliminer l'extrême pauvreté et de réduire de moitié la proportion des personnes qui souffrent de la faim.

Il faut trouver de toute urgence une solution à la crise alimentaire. À cet égard, la Zambie tient à remercier le Secrétaire général d'avoir établi l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, chargée de trouver un moyen cohérent et coordonné de résoudre cette crise. Dans le cadre de notre action pour remédier à la crise, nous devons être conscients du fait qu'un large pourcentage de la population dans les pays en développement dépend, pour vivre, de l'agriculture. Par conséquent, dans la recherche d'une solution au prix élevé des denrées alimentaires, il nous faut veiller à ne pas encourager sans le vouloir l'exode rural en prenant des mesures qui seraient défavorables à ceux qui travaillent dans la production alimentaire et dans l'agriculture en général.

Par ailleurs, le problème des changements climatiques, qui a aggravé la crise alimentaire, requiert des efforts concertés de la part de la communauté internationale pour y remédier par l'établissement de mesures d'adaptation et d'atténuation. La Zambie, comme la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, n'a pas été épargnée par les effets adverses des changements climatiques, tels que l'exposition accrue aux sécheresses, l'élévation des températures, des précipitations plus irrégulières et des conditions météorologiques extrêmes. Ces phénomènes climatiques menacent l'approvisionnement en eau et l'agriculture, condamnant ainsi des millions de personnes supplémentaires à connaître la malnutrition et les pénuries d'eau.

M. Tanin (Afghanistan), assume la présidence.

Je voudrais maintenant parler des réformes de l'ONU en cours, notamment des discussions qui s'éternisent sur la réforme du Conseil de sécurité. La Zambie voudrait insister sur le fait que la réforme de l'Organisation des Nations Unies ne sera pas achevée sans réforme véritable du Conseil de sécurité. Toute nouvelle proposition de réforme du Conseil de sécurité devrait tenir compte de la demande de l'Afrique qui réclame deux sièges permanents avec droit de veto et

deux autres sièges non permanents, car ce serait un moyen non seulement de redresser l'injustice historique faite à l'Afrique, mais également de répondre au besoin de démocratisation du Conseil de sécurité, étant donné que l'Afrique constitue le deuxième groupe d'États, par la taille, au sein de l'ONU. Tout aussi important, à cet égard est le besoin de réforme des méthodes de travail de cet organe important de l'Organisation des Nations Unies.

Le fait que la question du Sahara occidental ne soit toujours réglée après tant de temps est une source de préoccupation pour la Zambie. Conformément aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale du 14 décembre 1960, le peuple du Sahara occidental devrait être libre d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination. Dans ce contexte, la Zambie demande à ce que soient appliquées toutes les résolutions pertinentes de l'ONU sur cette question, tout en appuyant les efforts que les parties concernées continuent de déployer en vue de trouver une solution durable.

En ce qui concerne la situation au Zimbabwe, la Zambie se félicite de la signature de l'accord entre les parties du 15 septembre 2008 et rend hommage à l'ancien Président de l'Afrique du Sud, Thabo Mbeki qui, au nom de la CDAA, s'est acquitté avec succès du mandat qui lui avait été confié. Nous continuons à avoir bon espoir que les parties concernées respecteront les termes de l'accord, qui constitue une bonne base pour régler les problèmes socioéconomiques auxquels se heurte le pays. Aussi lançons-nous un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse tout l'appui possible aux efforts du peuple zimbabwéen pour relever l'économie.

Il ne fait aucun doute que l'ONU demeure la seule institution multilatérale à même de relever les défis de notre monde. Les pauvres du monde attendent du système des Nations Unies qu'il s'acquitte de ses engagements pour leur permettre de vivre dans la dignité en ayant toutes les chances possibles, à l'abri de la faim et de maladies telles que le VIH/sida, et surtout, dans un monde en paix, sûr et respectueux de l'environnement. Soyons donc à la hauteur de leurs attentes car ils ne méritent rien de moins.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mohlabi Tsekoa, Ministre des affaires étrangères et des relations internationales du Royaume du Lesotho.

M. Tsekoa (Lesotho) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux compliments adressés à M. Miguel d'Escoto Brockmann pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à la présente session ainsi qu'à son prédécesseur et au Secrétaire général Ban Ki-moon.

Nous nous félicitons vivement de l'organisation et des résultats des deux réunions plénières de haut niveau – l'une sur les besoins en développement de l'Afrique et l'autre sur les objectifs du Millénaire pour le développement – qui ont eu lieu au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Essayons de préserver la dynamique créée par ces deux réunions.

Je voudrais également remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir proposé un thème tout à fait approprié, « Incidences de la crise alimentaire mondiale sur la pauvreté et la faim dans le monde et nécessité de démocratiser l'Organisation des Nations Unies ». La décision du Secrétaire général de créer l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire traduit la détermination de l'ONU à prôner une réaction unifiée face à la crise alimentaire actuelle. Cela est véritablement encourageant, et nous nous félicitons des progrès accomplis à ce jour par l'Équipe spéciale qui a fixé un cadre d'action global.

La crise alimentaire menace gravement les progrès fragiles accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle peut également être une source d'instabilité politique dans les pays en développement et souvent vulnérables. Les initiatives politiques qui devraient être mises en œuvre par les parties prenantes concernées pour surmonter la crise ont été présentées de manière adéquate dans les documents issus de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale : les problèmes liés aux changements climatiques et les bioénergies, tenue à Rome en 2008. Il en est ressorti clairement que, si les besoins énergétiques actuels sont bien réels et urgents, ils ne peuvent et ne devraient pas pouvoir rivaliser avec la nécessité de garantir la sécurité alimentaire. Les enjeux sont trop élevés dans de nombreux pays en développement, y compris au Lesotho, où l'extrême pauvreté, la malnutrition et la propagation du VIH/sida ont atteint des niveaux inacceptables. L'humanité tout entière a un droit à l'alimentation, et la faim constitue une violation de la dignité humaine.

C'est pourquoi ma délégation regrette le manque de progrès dans la mise en œuvre des précédents engagements internationaux à vaincre la faim, en particulier ceux contenus dans les documents issus des Sommets mondiaux de l'alimentation de 1996 et 2002. L'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) qui consiste à réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de malnutrition d'ici à 2015 ne sera pas atteint, à moins que l'on passe résolument du discours à l'action.

Le Lesotho juge encourageante la récente Déclaration du G-8 sur la sécurité alimentaire mondiale lors du sommet de Hokkaido Toyako. Cette Déclaration a mis en avant l'importance qu'il y avait à stimuler la production alimentaire mondiale et à accroître les investissements dans l'agriculture. Des engagements prometteurs ont été pris à ce sommet et lors des précédents. Ce qu'il faut maintenant faire d'urgence, c'est honorer ces promesses. De même, nous appelons les autres partenaires de développement, y compris les institutions de Bretton Woods, à redoubler d'efforts pour aider les agriculteurs des pays les moins avancés, en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne, à augmenter la production et la productivité agricoles.

La disposition du continent africain à endosser ses responsabilités à cet égard est clairement illustrée dans une déclaration, intitulée « Répondre aux défis des prix alimentaires élevés et du développement de l'agriculture », qui a récemment été adoptée au sommet de l'Union africaine de Charm el-Cheikh (Égypte), en juillet de cette année.

La création par la Banque mondiale de deux Fonds d'investissement pour le climat, en mai 2008, dans le but de fournir des financements de type nouveau pour que les pays en développement suivent des voies de développement plus propres et se protègent également des effets des changements climatiques, a été un autre événement encourageant. Nous espérons que ces Fonds d'investissement pour le climat s'ajouteront à l'aide publique au développement existante, dont les pays en développement ont si cruellement besoin pour atteindre les OMD.

La paix et le développement sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. L'ONU ne peut pas se payer le luxe de l'autosatisfaction en ce qui concerne sa mission de maintien de la paix et de la stabilité mondiales. Fait plus important encore, n'oublions pas que l'Organisation est née des cendres de guerres mondiales dévastatrices. En effet, le but premier de

l'ONU était, et reste, d'empêcher les guerres et d'instaurer une sécurité internationale durable, mais chaque année nous sommes témoins de l'apparition de nouveaux points chauds et de guerres montées de toutes pièces, de grands et puissants États ayant de plus en plus recours à la force. Chaque fois que ces États essaient de poursuivre le but illusoire d'imposer leur volonté à d'autres par la force, ils rendent le monde plus instable et dangereux.

Je voudrais maintenant aborder une question qui préoccupe ma délégation, à savoir l'abus du principe de compétence universelle. À Charm el-Cheikh, l'assemblée de l'Union africaine a été saisie de la question de l'abus de ce principe par quelques États qui semblent enclins à l'utiliser pour s'en prendre à certains dirigeants africains.

Bien sûr, qu'on ne se méprenne pas, nous reconnaissons que la compétence universelle est un principe de droit international dont le but est de faire en sorte que les individus qui commettent des crimes graves comme le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité soient traduits en justice. Ce noble principe devrait être appliqué de façon objective et impartiale, de sorte qu'il ne soit pas instrumentalisé aux fins politiques de certains individus ou pays, car cela pourrait mettre en danger l'ordre et la sécurité à l'échelle internationale.

Il est banal de dire que la nécessité de voir ce principe appliqué par tel ou tel État a été rendue superflue par la création de la Cour pénale internationale (CPI). Si un État ne peut pas ou ne veut pas s'occuper d'une situation grave, celle-ci devrait être renvoyée à la Cour, qui la traitera en toute impartialité. Comme nous le savons, même le Conseil de sécurité renvoie certaines affaires à la CPI. Nous devons juste insister sur le fait que la CPI a été créée par cette organisation mondiale et qu'elle doit avoir l'appui et la confiance de tous les États Membres de l'ONU. Elle doit aussi être imperméable à toute influence extérieure.

Puisque l'on nous a invités à commenter la deuxième partie de notre thème, « la nécessité de démocratiser l'Organisation des Nations Unies », nous tenons à le faire dans le contexte de l'intégrité et de la crédibilité du Conseil. Nous soulevons cette question en reconnaissant pleinement la responsabilité qui incombe à celui-ci de défendre les trois piliers de l'ONU : les droits de l'homme, le développement et la paix, et la sécurité.

Les méthodes de travail du Conseil de sécurité continuent de nous intéresser, précisément parce que le Conseil est l'institution la plus puissante du système des Nations Unies. Il a la responsabilité du maintien de la paix et de l'ordre à l'échelle mondiale et il est le garant des droits de l'homme. Afin de remplir ce mandat, le Conseil de sécurité doit toujours préserver son intégrité et sa crédibilité. C'est uniquement lorsque tous les États Membres seront convaincus de son intégrité et de sa crédibilité qu'ils auront vraiment confiance en lui.

Le Conseil de sécurité ne peut cependant jouir d'une telle confiance que si et seulement s'il apparaît comme un organe aux structures transparentes et démocratiques, responsable et comptable de ses actes devant l'ensemble des Membres de l'ONU; si et seulement s'il respecte l'état de droit; si et seulement s'il est objectif et impartial dans ses travaux; si et seulement si les États Membres de l'ONU sont convaincus qu'il ne sert pas d'instrument politique à un État ou un groupe d'États donné; et, finalement, si et seulement s'il réserve un traitement identique et égal à tous les États Membres de l'ONU.

Le Conseil de sécurité ne devrait donc pas fermer les yeux sur une situation donnée dans un pays et agir ensuite lorsqu'une situation analogue se produit dans un autre pays. Il doit arbitrer honnêtement les conflits. Nous nous devons tous à nous-mêmes d'œuvrer en faveur d'une réforme du Conseil de sécurité, qui contribue à préserver son intégrité et sa crédibilité de sorte qu'il puisse remplir plus efficacement son noble mandat. Inutile de dire que la question des nombres, en particulier le nombre de représentants du continent africain, est en jeu, mais je ne m'attarderai pas sur ce point étant donné que les orateurs précédents en ont largement parlé.

Le Lesotho note aussi avec préoccupation que le Conseil de sécurité continue d'être vu comme un organe qui s'ingère dans des affaires relevant des pouvoirs et prérogatives d'autres organes de l'ONU, notamment l'Assemblée générale. Nous pensons que le Conseil doit cesser d'assumer le rôle législatif de l'Assemblée générale et d'adopter des résolutions contraignantes qui dictent ainsi le droit national des États Membres. Dans plusieurs cas, le Conseil a tenté de s'immiscer dans des questions qui relevaient purement de la politique interne et qui ne posaient aucune menace à la paix internationale et qui, de toute manière, étaient gérées au plan régional. À nos yeux, le

fait que le Conseil s'arrogue les mandats d'autres organes, y compris l'Assemblée, n'est pas justifiable.

Il y a quelques jours, nous avons assisté à une avancée positive dans la sous-région de l'Afrique australe lorsque les dirigeants du peuple zimbabwéen ont mis de côté leurs divergences et se sont alliés pour former un gouvernement d'unité nationale. Nous félicitons le peuple zimbabwéen de cette avancée historique. Nous prions instamment la communauté internationale d'aider la population zimbabwéenne à relever son économie et à déterminer son sort dans un climat d'harmonie nationale et de paix. Nous demandons également instamment aux dirigeants zimbabwéens de veiller au respect des principes de démocratie, de respect des droits de l'homme et de l'état de droit, ce qui aura un effet catalyseur pour les initiatives socioéconomiques qu'entreprend le Zimbabwe.

Enfin, nous exhortons le Conseil de sécurité à appuyer les efforts visant à mettre fin à l'embargo économique et financier unilatéral imposé, depuis maintenant plusieurs décennies, à Cuba. Nous prions aussi instamment le Conseil d'agir de manière plus décisive en faveur des peuples palestinien et sahraoui qui sont privés, eux aussi depuis des décennies, de leur droit à l'autodétermination.

Le Lesotho appuie tous les efforts permettant d'instaurer une paix durable et viable au Moyen-Orient et dans les autres zones de conflit en Afrique, dans les Balkans et ailleurs dans le monde. Nous nous souvenons que dans son rapport « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », l'ancien Secrétaire général Kofi Annan affirmait que « [c]e sont les besoins et les espoirs des peuples du monde qui doivent nous servir de phare » (A/59/2005, par. 12).

Tel est le rôle et le défi qui attend l'ONU : garantir un monde pacifique, sûr, digne et prospère aujourd'hui comme demain.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hassan Wirajuda, Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie.

M. Wirajuda (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter M. d'Escoto Brockmann pour son accession à la présidence de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu qu'il guidera nos travaux avec beaucoup de

sagesse et de talent. Je souhaite également féliciter son prédécesseur, M. Srgjan Kerim, d'avoir dirigé avec brio la soixante-deuxième session.

Il est opportun et sage que nous axions nos délibérations sur la crise alimentaire mondiale et sur la démocratisation de l'Organisation des Nations Unies. Si ces deux questions semblent en apparence profondément différentes, elles ont en fait plus de points communs qu'il n'y paraît. En effet, la démocratie ne signifie rien si une petite partie de l'humanité est bien nourrie pendant que la majorité se couche le soir le ventre vide. L'égalité entre les hommes n'est qu'une illusion dans un pays, quel qu'il soit, où une petite partie de la population lutte contre l'obésité, pendant que le reste, la majorité se demande où chercher le prochain repas.

Je n'exagère pas. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les prix des denrées alimentaires vont se maintenir à un niveau élevé pendant les trois à cinq prochaines années. Les stocks de riz connaissent leur plus bas niveau depuis le milieu des années 70. Les stocks de blé sont, eux, au niveau le plus bas jamais atteint depuis 1948. À cette situation vient s'ajouter la croissance explosive de la population mondiale.

La demande de denrées alimentaires non satisfaite est immense. Des émeutes de la faim ont déjà éclaté dans plusieurs régions du Moyen-Orient, de l'Afrique, de l'Asie et des Caraïbes. Dans 33 pays, en particulier ceux où l'État est fragile, il existe un danger immédiat et bien réel de voir éclater des troubles sociaux et politiques parce que la population a faim. Nous devons nous attaquer avec vigueur au problème de l'insécurité alimentaire mondiale. Sinon, la paix sera en péril dans le monde en développement et dans les poches de pauvreté du monde développé. Ce dont le monde a besoin aujourd'hui c'est d'une nouvelle révolution verte, une révolution verte qui, cette fois, s'empare de tout le monde en développement, en particulier l'Afrique. Les pays en développement doivent désormais remettre l'agriculture, et notamment la production vivrière, au centre de leur programme de développement. De leur côté, les pays développés doivent placer l'agriculture et la production vivrière au centre de leurs programmes d'aide et de commerce.

À cet égard, l'expérience de l'Indonésie peut être riche d'enseignements. Il n'est pas facile de nourrir une population de 230 millions de personnes, soit la quatrième dans le monde pour le nombre, et pourtant, il

n'y a pas d'émeutes de la faim en Indonésie. L'année dernière, nous avons enregistré un excédent de production de riz. Nous avons utilisé cet excédent pour consolider nos réserves nationales, ce qui a contribué, en retour, à préserver la stabilité du pays. Cette année, nous prévoyons un nouvel excédent de 5 %, ce qui portera notre production à 36 millions de tonnes. Nous allons en exporter une partie en guise de contribution à la sécurité alimentaire mondiale.

Nous sommes en mesure de le faire parce que nous avons grandement amélioré la productivité de notre culture du riz en offrant aux exploitants des microfinancements, des semences améliorées, des techniques agricoles appropriées et peu chères et des engrais à prix abordable. Nous avons ainsi acquis une certaine expérience et des connaissances qui fonctionnent bien chez nous et qui pourraient également fonctionner dans d'autres pays en développement. Dans l'esprit de la coopération Sud-Sud, nous allons continuer à partager ce savoir.

La sécurité alimentaire est une cause qui doit mobiliser tout le monde. Dans ce contexte, je suis fermement convaincu que notre Assemblée générale doit prendre un certain nombre de mesures concrètes.

Premièrement, nous pouvons demander à la Banque mondiale et aux organes compétents des Nations Unies de trouver les moyens d'aider les gouvernements, à l'échelle nationale, à investir davantage dans l'agriculture et dans les infrastructures rurales au profit des petits exploitants.

Deuxièmement, nous devons veiller à ce que les organes compétents des Nations Unies collaborent avec les mécanismes régionaux pour assurer la sécurité alimentaire, notamment grâce à des réserves alimentaires communes et à des systèmes d'alerte précoce qui détecteraient les crises alimentaires régionales. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et d'autres arrangements régionaux disposent déjà d'un tel système. L'ONU doit servir de point nodal, pendant que les arrangements régionaux sont, eux, les maillons de la chaîne mondiale de la sécurité alimentaire.

Troisièmement, nous devons créer un cadre de partenariat mondial pour la sécurité alimentaire. Nous devrions faire en sorte que le Cycle de négociations de Doha pour le développement de l'Organisation mondiale du commerce parvienne à une conclusion qui appuie l'accroissement de la production vivrière. Faisons en sorte que la prochaine Conférence

internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey soit l'occasion de trouver les moyens de financer cette révolution verte.

N'oublions pas toutefois que l'activité agricole n'est pas forcément synonyme de récolte vivrière. Or il est possible qu'en se ruant de manière imprudente sur la production de biocarburants, l'on entraîne une forte chute de l'offre de denrées alimentaires. Certes en remplaçant les carburants fossiles par les biocarburants, nous pouvons amortir l'impact de la flambée des prix mondiaux du pétrole et ainsi faire face à la crise énergétique. Il est vrai également que ce changement nous permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et ainsi de relever le défi des changements climatiques.

Toutefois il serait peu judicieux voire imprudent d'endiguer deux crises en aggravant une troisième. Nous ne dissiperons pas la crise énergétique et la crise du réchauffement planétaire en aggravant la crise alimentaire mondiale. Cela ne ferait qu'empirer la détresse de l'humanité. Par contre, nous pouvons mettre en œuvre un vaste éventail de stratégies et d'initiatives rationnelles et coordonnées pour remédier à ces crises de manière systémique. Nous pouvons remédier à la crise énergétique en développant toutes les autres sources d'énergie disponibles, ce qui contribuera à atténuer le réchauffement planétaire.

Par ailleurs, au cours des 16 prochains mois, nous pouvons faire progresser notre programme concernant les changements climatiques grâce à la feuille de route de Bali, tout au long du chemin qui mène de Bali à Copenhague, en passant par Poznan. L'Indonésie est pleinement engagée en faveur de ce processus. Après avoir accueilli la Conférence de Bali qui a abouti à la feuille de route, nous nous sommes joints à la troïka des pays hôtes pour promouvoir le processus auprès des dirigeants du monde. D'ici à 2009, nous devrions produire un ambitieux dispositif mondial sur le climat pour après 2012, qui permette de limiter le réchauffement planétaire à deux degrés Celsius au cours des 20 prochaines années. Mais sans attendre la conclusion du processus à Copenhague, nous établissons, en Indonésie, des partenariats avec d'autres pays pour mettre en valeur nos forêts tropicales et nos récifs de corail locaux dans un effort pour réduire les émissions de carbone.

Alors même que nous sommes confrontés au défi du réchauffement planétaire dans le monde physique,

nous devons également affronter la réalité d'un refroidissement mondial dans le domaine de la politique et de la sécurité. Les symptômes en sont les tensions militaires qui sont apparues en Europe de l'Est.

Il y a également une nouvelle course aux armements. Les dépenses militaires sont plus importantes à l'heure actuelle qu'elles ne l'étaient à la fin de la guerre froide. De plus, les conflits et les tensions de l'année dernière persistent. Le rêve d'établir un État palestinien d'ici à la fin de l'année s'est pratiquement écroulé. Les conflits en Iraq et en Afghanistan continuent de faire rage. La Corée du Nord, objet de tant d'incertitude aujourd'hui, revient sur son engagement de démanteler son programme d'armes nucléaires. La question nucléaire en Iran n'est pas résolue.

Face à ces conflits et à ces tensions, le Conseil de sécurité aurait dû se montrer plus déterminé. L'incapacité du Conseil à les régler est un motif de préoccupation. Parmi les questions que le Conseil n'a pas réglées, deux préoccupent particulièrement l'Indonésie, à savoir, ces affaires récentes qui portent directement atteinte au principe de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États, impliquant toutes deux une intervention extérieure qui a conduit à la sécession d'une partie ou de plusieurs parties d'un État. Ces deux affaires ont impliqué des grandes puissances.

Il est de la plus grande importance pour l'Indonésie et, je crois, pour de nombreux pays en développement, que ces récentes affaires ne créent pas un précédent inopportun et dangereux. Les pays en développement, occupés à construire leur nation et leur État, seraient rendus extrêmement vulnérables par de tels précédents. Le danger est qu'un seul faux pas suffit à écraser des principes qui ont été consacrés dans la Charte des Nations Unies, tels que le principe de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. Si nous bafouons ces principes, nous bafouons l'idéal qui unit les Membres de l'ONU.

Il faut préserver la souveraineté des États si nous voulons qu'un esprit démocratique anime les relations internationales. Cette idée est essentielle car sans démocratie, une organisation mondiale telle que l'ONU ne peut pas être efficace. En effet, l'incapacité du Conseil de sécurité à s'attaquer aux crises récentes qui menacent la sécurité mondiale s'explique en grande partie par son manque de démocratie.

Pour rendre le Conseil plus démocratique, il faut réglementer le recours au droit de veto des cinq membres permanents. L'abus du droit de veto par l'un quelconque des membres permanents ne devrait plus pouvoir paralyser le Conseil tout entier. La démocratisation du Conseil suppose également une répartition équitable de ses membres, non seulement en termes de représentation géographique, laquelle donne déjà lieu à des déséquilibres, mais également en termes de groupes d'intérêts. C'est pourquoi les grandes civilisations du monde devraient être représentées proportionnellement. Il faut que la communauté mondiale des musulmans, qui compte 1,1 milliard de personnes soit représentée au Conseil, si l'on veut qu'il soit réellement démocratique.

Le besoin de démocratisation se fait également cruellement sentir au niveau régional. Au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), je suis heureux de le dire, nous avons répondu à ce besoin. La cause de la démocratie gagne du terrain dans la région, à mesure que nous transformons l'ASEAN et faisons d'une association peu structurée une communauté véritable fermement engagée en faveur de la promotion de la démocratie et des droits de l'homme. Tous les membres, sans exception, partagent fermement cet engagement.

C'est dans cet esprit que l'Indonésie lancera le Forum de Bali pour la démocratie en décembre. Il s'agira non pas d'un forum exclusif réservé aux démocraties, mais d'un forum intégrateur et ouvert à tous, pour que tous les pays d'Asie puissent partager leurs expériences et leurs meilleures pratiques en matière de promotion de la démocratie. Une véritable démocratie se développe toujours sur son propre sol; elle n'est jamais imposée de l'extérieur.

Dans le même temps, en Indonésie, nous continuons de veiller sur notre jeune démocratie. Nous nous assurons qu'elle prend racine, non seulement en organisant des élections libres, mais également en travaillant dur pour instaurer une bonne gouvernance, pour maintenir un système de freins et de contrepoids entre les trois branches du Gouvernement, et pour renforcer le rôle des médias et de la société civile dans notre vie nationale. Ainsi, nous poursuivons l'idéal démocratique: démocratie au niveau de l'ONU, démocratie au niveau régional et démocratie au sein de la nation.

À chacun de ces niveaux, nous espérons voir les nations et les peuples se prendre en main et participer

aux processus décisionnels qui façonnent leur avenir. La réalisation de cet idéal donnera tout son sens aux deux premiers mots de la Charte des Nations Unies : « Nous, peuples ». Effectivement, c'est en cela que consiste la démocratie.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Franck Bianchéri, Conseiller de Gouvernement pour les relations extérieures et les affaires économiques et financières internationales de Monaco.

M. Bianchéri (Monaco) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser mes félicitations pour votre élection et de saluer, à travers vous, les États d'Amérique latine et des Caraïbes qui vous ont porté à la tête de cette noble Assemblée. Je tiens à vous assurer, ainsi qu'aux membres du Bureau, du soutien de notre délégation tout au long de cette soixante-troisième session de l'Assemblée générale.

Je souhaite également remercier le Secrétaire général pour son action résolue en faveur de la paix et lui renouveler notre appui sincère et entier.

Permettez-moi enfin de vous dire que c'est pour moi un grand honneur de m'exprimer, aujourd'hui, pour la première fois, à la tribune de cette prestigieuse enceinte.

Le grand et regretté poète Aimé Césaire a dit un jour : « Une civilisation qui s'avère incapable de résoudre les problèmes que suscite son fonctionnement est une civilisation décadente ». Les souffrances de notre civilisation, nous les connaissons. Les solutions à ces maux, nous les avons identifiées. Mais tout le problème réside dans la mise en œuvre de ces solutions.

Il y a huit ans, ici même, tous les États Membres des Nations Unies ont adopté la Déclaration du Millénaire, instrument décisif pour la lutte contre la pauvreté, pour la paix et la sécurité, les droits de l'homme et la garantie d'un environnement durable. Elle est le cadre de huit objectifs précis, assortis de délais : les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Le message que je souhaite aujourd'hui vous adresser est simple : la communauté internationale ne peut se permettre d'échouer dans la réalisation des OMD, et ce malgré la triple crise alimentaire, énergétique et environnementale qui touche sévèrement l'ensemble de la planète. Pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés à l'aube du nouveau

millénaire, il nous faudra redoubler d'efforts et poursuivre notre action concertée dans le seul cadre universel qui existe, celui des Nations Unies.

Cela fait déjà huit ans que nous avons élaboré, ensemble, un tableau de bord avec des objectifs chiffrés. Nous, avons défini les étapes à suivre pour réduire la pauvreté, lutter contre la faim dans le monde et combattre les pandémies. Il y a huit ans, la situation était jugée très alarmante. Nous ne pouvions imaginer qu'elle allait empirer.

Depuis, ont éclaté la crise énergétique avec la raréfaction de nos ressources, la crise alimentaire avec la hausse fulgurante du prix des denrées alimentaires de première nécessité et la crise climatique résultant de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement. Ajoutons à ce tableau déjà bien noir la crise financière dont les répercussions ne cessent de se faire sentir et qui n'a même pas encore produit tous ses effets.

Chaque pays subit les conséquences de ces crises, de manière différenciée selon sa géographie, son économie, son ouverture commerciale et financière. Et chaque pays tente, avec ses moyens, d'y faire face. La Principauté de Monaco, à sa mesure, a choisi de s'atteler à lutter, avec les ressources dont elle dispose, contre deux de ces crises : la crise alimentaire et la crise climatique.

Nombre des progrès accomplis ces dernières années pour aider les populations souffrant de la faim et de la malnutrition ont été anéantis par la très forte hausse du prix des denrées alimentaires de première nécessité. Deux milliards d'être humains sont gravement menacés, alors que la production céréalière du monde a atteint un niveau record en 2008. Le continent africain, et notamment l'Afrique subsaharienne, avec 60 % de sa population touchée par cette crise, est une nouvelle fois le continent le plus affecté.

Il reste pourtant incontestable que le droit à l'alimentation fait partie des droits élémentaires de l'être humain. En juin dernier, lors de la Conférence de haut niveau qui s'est tenue à Rome, la communauté internationale a adopté la « Déclaration sur la sécurité alimentaire mondiale : les défis du changement climatique et des bioénergies ». Monaco soutient pleinement les mesures préconisées. La Principauté se joint également à l'appel en faveur de la constitution d'un partenariat mondial autour de l'Équipe spéciale de haut niveau.

S. A. S. le Prince Albert II annonçait ici même il y a un an, sa décision d'augmenter significativement l'aide publique au développement (APD). Le Gouvernement princier met tout en œuvre pour atteindre l'objectif des 0,7 % du revenu national brut en 2015, grâce à une hausse annuelle de 25 % de notre APD et en ciblant notre action sur les pays les moins avancés.

En 2008, ce sont ainsi 22 pays qui bénéficient d'un partenariat au développement avec la Principauté, situés majoritairement autour du bassin méditerranéen et en Afrique sub-saharienne. Outre ces coopérations bilatérales, Monaco contribue régulièrement à des programmes d'envergure menés par des organisations du système des Nations Unies, telles que le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), dont l'expertise et les structures permettent de secourir aux mieux les populations les plus démunies.

Par ailleurs, le changement climatique et les dérèglements qu'il provoque ont un impact direct sur la durabilité de nos actions en faveur du développement. La crise climatique, la désertification, la raréfaction des ressources en eau sont autant de causes qui ont aggravé la crise alimentaire.

Antoine de Saint-Exupéry disait : « Nous n'héritons pas la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants ». Et, pour reprendre cette analogie, la communauté internationale ne verse pas les fonds nécessaires au remboursement de cet emprunt.

Le Gouvernement princier, sous l'impulsion de notre Souverain, et en collaboration avec la Fondation Albert II, s'est beaucoup investi, dans le cadre de l'Année polaire internationale, pour attirer l'attention du plus grand nombre sur les conséquences du réchauffement climatique. La banquise arctique mérite à ce titre toute notre attention puisqu'elle est à la fois un témoin du réchauffement climatique et un acteur du changement climatique de par sa disparition progressive.

L'an passé, en adoptant la résolution sur les océans et le droit de la mer, les États Membres se sont déclarés fortement préoccupés par la vulnérabilité de l'environnement et la fragilité des écosystèmes des régions polaires, notamment l'océan Arctique et la

calotte glaciaire arctique. C'est également à l'initiative de Monaco, qu'une décision sur le développement durable de la région Arctique a été adoptée lors de la dixième session extraordinaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui s'est tenue en Principauté de Monaco en février 2008.

Nous poursuivrons notre engagement en faveur de cette cause dans les prochains mois en accueillant à Monaco deux réunions sur l'Arctique: l'une en novembre 2008, organisée par la présidence française de l'Union européenne, et l'autre organisée par l'UNESCO en début d'année prochaine. Enfin, je souhaiterais mentionner que la Principauté a solennellement confirmé son intérêt pour les régions polaires en adhérant au Traité sur l'Antarctique le 31 mai dernier et que S. A. S. le Prince Albert II effectuera une mission scientifique en Antarctique en janvier prochain.

Ce n'est pas parce que la voie tracée en l'an 2000 a été semée d'embûches qu'il faut choisir une autre route. Au contraire, retroussons nos manches, concertons-nous et travaillons ensemble pour multiplier nos forces et créer de véritables synergies.

Je souhaiterais ici réitérer le profond attachement de la Principauté de Monaco à l'ONU, seule organisation véritablement universelle, qui place au centre de son fonctionnement les droits de l'homme et le dialogue entre les nations. La Charte des Nations Unies est garante de l'égalité souveraineté des pays et du respect du droit. Voilà 15 ans que Monaco est Membre de l'Organisation des Nations Unies. Depuis, notre petite Principauté a parcouru beaucoup de chemin sur la scène internationale, notamment en rejoignant le Conseil de l'Europe en 2004 et en devenant membre de l'Union pour la Méditerranée tout dernièrement.

Sans l'Organisation des Nations Unies, on peut douter que les droits de l'homme auraient acquis leur portée universelle, aujourd'hui indiscutable. Plusieurs anniversaires nous rappellent, cette année encore, le rôle essentiel de l'ONU: soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, cinquantième anniversaire de la Déclaration des droits de l'enfant et vingtième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Le monde a changé depuis la Conférence de San Francisco. Il faut aujourd'hui veiller à la modernisation de l'ONU et à l'adéquation de ses institutions avec nos principes démocratiques et les nouveaux équilibres

géopolitiques. Ainsi que l'avait annoncé S. A. S. le Prince Albert II, ici-même l'an dernier, Monaco soutient le processus d'élargissement du Conseil de sécurité.

Seuls les efforts combinés de tous les partenaires permettront de faire de réels progrès dans la lutte contre la pauvreté, la promotion de la santé et de l'éducation, l'adduction d'eau potable et la protection de l'environnement. Comme l'indiquent les recommandations du Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique de juin 2008, la responsabilité d'atteindre les OMD incombe au premier chef aux gouvernements des pays africains qui ont, ces dernières années, fait preuve d'une volonté résolue et qui mettent en place d'ambitieux programmes susceptibles de bénéficier du concours financier des pays partenaires de l'aide.

Depuis l'an 2000, on a pu enregistrer de véritables progrès, notamment en matière de santé. Monaco, pour sa part, participe à différents programmes de l'OMS et de l'UNICEF, et œuvre pour lutter contre le VIH/sida, la drépanocytose, la tuberculose et le paludisme. Mais les plus grands efforts nationaux, s'ils sont fournis de manière individuelle et non concertée, ne parviendront pas à lutter seuls contre les fléaux qui frappent notre planète, et en particulier le continent africain.

L'évaluation des politiques d'aide publique, l'échange de bonnes pratiques, la complémentarité d'actions d'aide au développement, le partenariat avec le privé, la microfinance, la recherche de sources alternatives de revenu sont autant d'instruments qui, assortis à la priorité à accorder au rôle central des femmes dans l'économie, nous permettront d'atteindre, dans sept ans, les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Vladimir Norov, Ministre des affaires étrangères de la République d'Ouzbékistan.

M. Norov (Ouzbékistan) (*parle en russe*) : Je tiens tout d'abord à féliciter M. Miguel d'Escoto Brockmann pour son élection à la présidence de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale et je lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de sa tâche.

Dans le cadre de l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale, je voudrais aborder

les questions suivantes que nous jugeons de la plus grande importance et en rapport direct avec la sécurité et le développement durable de la région de l'Asie centrale. Il y a d'abord les questions liées à l'intensification croissante et à l'escalade de l'affrontement en Afghanistan, à la radicalisation grandissante de la situation et aux déclarations provocatrices des combattants terroristes. Malgré les importants efforts déployés et les mesures prises par la communauté internationale et les forces de la coalition pour soutenir la paix en Afghanistan, la situation a malheureusement tendance à se détériorer et des civils sont tués.

La situation en Afghanistan est exacerbée par le volume croissant du trafic de drogue. Aujourd'hui, la production d'opium représente, en Afghanistan, plus de 8 000 tonnes, soit plus de 90 pour cent de la production mondiale. Il ne faut pas oublier que le trafic de drogue devient l'une des principales sources de financement des combattants et de déstabilisation de la situation en Afghanistan et dans les États voisins.

Du haut de cette tribune, je voudrais réitérer notre profonde conviction que l'évolution de la situation en Afghanistan montre encore plus clairement que le problème afghan ne saurait être résolu uniquement par le recours aux forces armées, aux moyens militaires et à la militarisation croissante. La guerre, qui a duré près de 30 ans, a détruit l'infrastructure économique et sociale, causé l'appauvrissement de la population et nous devons l'admettre, lui a fait perdre tout espoir dans son avenir et constitue de ce fait un terrain propice au recrutement d'un nombre de plus en plus élevé de combattants.

Cet état de chose impose de réviser radicalement les méthodes de règlement du problème afghan. Nous croyons fermement que nos principales priorités doivent être la fourniture d'une aide économique ciblée en faveur de l'Afghanistan ainsi que l'établissement et le modelage d'une infrastructure économique et sociale garantissant des possibilités d'emploi et permettant de régler le délicat problème de la lutte contre la pauvreté.

Tout doit être mis en œuvre pour encourager des attitudes respectueuses des valeurs nationales et religieuses et des traditions et coutumes séculaires du peuple multiethnique et pluriconfessionnel d'Afghanistan et pour réconcilier sur cette base les forces en présence. Pour atteindre ces objectifs, la solution serait peut-être de revenir au groupe Six plus Deux sur l'Afghanistan qui a bien fonctionné au milieu

des années 90 sous les auspices de l'ONU, et de le transformer en un groupe Six plus Trois pour tenir compte des réalités d'aujourd'hui en intégrant dans sa composition les États voisins, la Russie, les États-Unis et l'OTAN.

Comme le Président de l'Ouzbékistan, M. Islam Karimov, l'a souligné à plusieurs reprises, la réalisation d'une telle initiative – qui a déjà été réclamée dans un certain nombre d'instances internationale – pourrait représenter une autre solution valable pour parvenir à la paix, à la stabilité et à la renaissance de l'Afghanistan.

Les résultats de la réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'est tenue le 25 septembre 2008, ont démontré que la communauté internationale devait résolument chercher à obtenir des résultats concrets dans la réalisation des objectifs en matière de développement formulés dans la Déclaration du Millénaire.

Dans ce contexte, nous sommes tous responsables de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, en particulier les fleuves transfrontaliers d'Asie centrale. L'expérience a elle-même montré que l'ignorance des fameuses déclarations de l'Organisation des Nations Unies et des normes internationales sur l'utilisation commune des ressources en eau des fleuves transfrontaliers, peut donner lieu à des catastrophes très graves, voire tragiques, comme on le voit avec la catastrophe continue de l'assèchement de la mer d'Aral et toutes ses conséquences imprévues pour des dizaines de millions de personnes dans la région.

Conformément aux dispositions de base des conventions des Nations Unies, toutes les décisions relatives à l'utilisation de l'eau des fleuves transfrontaliers d'Asie centrale, y compris la construction d'installations hydroélectriques, ne doivent en aucun cas porter atteinte à l'écologie de la région ni aux intérêts des populations des pays voisins et elles ne doivent pas non plus perturber l'équilibre établi quant à l'utilisation de l'eau des fleuves transfrontaliers par tous les États riverains de ces bassins fluviaux. En cas de dégâts, tout doit être mis en œuvre pour y mettre fin ou les atténuer et, le cas échéant, la question de l'indemnisation doit être soulevée.

Nous sommes convaincus que le respect de ces exigences doit être obligatoire dans la mise en œuvre de différents projets, tels que la construction

d'installations hydroélectriques en Asie centrale; elles doivent notamment être respectées par les institutions financières internationales qui souhaitent participer à ces projets.

Nous sommes également convaincus de l'importance du développement de la coopération et du renforcement de la concertation entre l'Organisation des Nations Unies et le Fonds international pour sauver la mer d'Aral. À cet égard, nous estimons qu'il est opportun et nécessaire d'accorder au Fonds un statut d'observateur à l'Assemblée générale et nous appelons les États Membres à appuyer le projet de résolution sur cette question au cours de la soixante-troisième session de l'Assemblée.

Cette année, en Ouzbékistan, nous commémorerons dignement le sixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et un programme d'action consacré à cet événement de très haute importance a été approuvé. Depuis le 1^{er} janvier 2008, la peine de mort est complètement abolie en Ouzbékistan et la notion d'*habeas corpus*, qui constitue un principe démocratique de justice, a été introduite. L'adoption de la loi garantissant les droits de l'enfant et la ratification de la Convention sur l'âge minimum et de la Convention sur les pires formes de travail des enfants de l'Organisation internationale du Travail, constituent des étapes importantes sur la voie de la garantie des droits de l'homme en Ouzbékistan. Nous avons adopté un plan national d'application des engagements pris dans le cadre de ces conventions.

Conscient de l'urgence du problème de la traite des êtres humains, à la fois aux plans national et international, l'Ouzbékistan a adopté, en avril 2008, une loi contre la traite des êtres humains. Attachés aux idéaux et aux principes des droits de l'homme, l'Ouzbékistan plaide pour des réformes et des changements progressifs dans le but essentiel d'assurer la paix au sein de la société et un bien-être accru à sa population.

Pour terminer, je souhaite souligner à nouveau que l'Ouzbékistan est disposé à entamer un dialogue multilatéral encore plus constructif dans le cadre de l'ONU pour régler les questions urgentes figurant à l'ordre du jour de la communauté internationale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Dora Bakoyannis, Ministre des affaires étrangères de la Grèce.

M^{me} Bakoyannis (Grèce) : Sophocle a dit « S'éloigner par erreur du bon chemin est une faute commune à tous les êtres humains. » Nous sommes ici réunis, en cette Assemblée, afin de limiter l'étendue de ces erreurs et d'assurer le respect du mandat de l'Organisation des Nations Unies. Mon gouvernement est en accord complet avec les buts et les idées exprimés par Nicolas Sarkozy, en sa qualité de Président de l'Union européenne (voir A/63/PV.5).

Nous avons encore beaucoup à faire et bien des obstacles à surmonter : les conflits armés, la faim, la pauvreté, la dévastation environnementale, le terrorisme, le crime organisé, le trafic d'êtres humains, le non-respect des droits de l'homme ainsi que les abus de pouvoir. Toutes ces choses menacent ce que nous désirons construire à l'ONU : une communauté d'États connaissant progrès, paix et prospérité.

Ajoutez à tous ces fléaux la crise économique à laquelle le monde fait face en ce moment, et il devient difficile de ne pas voir le futur comme étant sombre et menaçant. Comme l'a décrit le poète Yeats, nous vivons dans un monde

(l'oratrice poursuit en anglais)

« Les meilleurs manquent de toute conviction tandis que les pires sont animés d'une intense passion. »

(l'oratrice reprend en français)

En cette période critique, chaque pays doit faire un choix : soit choisir de ne regarder que l'intérêt limité de son propre pays, promouvoir des buts nationalistes afin de détourner l'attention des gens à l'égard des dangers partout dans le monde. Ou bien, choisir de regarder vers l'extérieur, d'ouvrir son esprit et ses frontières, et de s'engager à alerter les gens au fait que la seule façon de pouvoir faire face à une menace est d'y faire face ensemble.

L'histoire de la Grèce et le caractère du peuple grec fait que nous avons choisi la deuxième voie. C'est dans la Grèce antique que la société a développé pour la première fois des idéaux qui sont aujourd'hui chéris par les hommes libres partout dans le monde : la démocratie, l'égalité et les droits de l'individu. Plus récemment, nous avons vécu nombre de guerres, la pauvreté et la privation. Néanmoins, nous avons enduré cela et nous avons réussi à retrouver ces idéaux que nous fûmes les premiers à professer.

Nous n'avons pas oublié, cependant, ce que c'est que de ressentir la peur et le besoin. Pour cela, nous allons continuer à travailler de près avec tous les États et organisations ou institutions afin de veiller à ce que chaque être humain ait la possibilité de vivre en sécurité et s'épanouir en prospérité.

Les Nations Unies doivent prendre la tête de cette entreprise. Et afin de jouer leur rôle de façon efficace, l'ONU a besoin de notre soutien accru à tous, en particulier dans son effort d'évolution et d'amélioration. Les discussions ayant trait aux réformes du Conseil de sécurité et au besoin de revitaliser l'Assemblée générale durent depuis trop longtemps. Nous espérons que lors de cette session, aujourd'hui, des mesures concrètes seront prises afin d'atteindre ce but.

(l'oratrice reprend en anglais)

Nous célébrons cette année le sixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Malheureusement, de graves violations des droits de l'homme persistent à travers le monde, et nous, les États Membres, devons redoubler d'efforts pour y mettre fin. Le Conseil des droits de l'homme pourrait jouer un rôle décisif dans cette lutte, et la Grèce a décidé de présenter sa candidature au Conseil des droits de l'homme pour le mandat qui débute en 2012. Nous sollicitons l'appui et la confiance de l'Assemblée.

Parallèlement à la protection des droits de l'homme, l'ONU doit renforcer son action pour atténuer l'immense pauvreté qui accable toujours plusieurs régions du monde. Nous devons renforcer le commerce axé sur le développement, et nous regrettons l'absence de progrès dans le Cycle de Doha. Nous avons convenu en 2000 des objectifs du Millénaire pour le développement, qui sont probablement l'un des projets de développement les plus ambitieux jamais élaborés par l'humanité. Nous sommes à mi-parcours. Mais il reste encore beaucoup à faire. Les progrès réalisés jusqu'à présent sont mis en péril par la flambée des prix, notamment des denrées alimentaires et du pétrole, et le ralentissement économique mondial. Notre succès sera jugé principalement en Afrique.

Nous pensons qu'une manière de relancer le développement en Afrique consiste à faire davantage participer les femmes à l'économie. Favoriser l'accès des femmes à l'entrepreneuriat aux niveaux local, national et régional leur permettra de renforcer leur rôle dans la société, d'accroître leur participation à

l'éducation et, en fin de compte, de prendre activement part aux prises de décision. Comme l'a dit le théoricien français social Charles Fourier il y a plus de 200 ans, « l'extension des privilèges des femmes est le principe général de tous les progrès sociaux ».

Si nous ne relevons pas le défi posé par les changements climatiques, il va non seulement porter atteinte aux OMD mais également à la stabilité sociale et économique de notre monde. Nous devons conclure en 2009 un véritable nouvel accord assorti de cibles d'atténuation ambitieuses et contraignantes. Nous devons également redoubler d'efforts en matière d'adaptation où il existe un écart immense entre les besoins et les ressources réellement fournies. Cet écart est d'autant plus important que quoi que nous fassions, nous connaissons des changements climatiques au cours des trois à quatre décennies prochaines, qui vont principalement frapper les pays les moins avancés. Il est injuste que les personnes qui sont les moins responsables de ce problème en souffrent le plus.

La Grèce prend des mesures pour relever ce défi. Cette semaine à New York, nous avons signé des accords avec l'Union africaine et la Communauté des Caraïbes en vue de financer des projets d'adaptation, et nous avons l'intention de faire de même avec l'Alliance des petits États insulaires, fournissant un total de 20 millions d'euros pendant les quatre prochaines années. Certains diront que c'est une goutte d'eau dans le seau de l'adaptation. Peut-être, mais c'est une goutte d'eau dans un seau vide.

La migration est une question cruciale pour le développement de régions négligées, et le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement joue un rôle moteur dans les efforts visant à attirer l'attention sur ce lien. En accueillant le troisième Forum mondial sur la migration et le développement à l'automne 2009, la Grèce prévoit de présenter un programme axé sur la recherche de solutions et d'initiatives en vue d'aider tous les pays et en particulier les migrants eux-mêmes.

Aussi déchirante que soit la souffrance des migrants et des réfugiés, elle n'est rien par rapport à la tragédie que vivent les victimes de la traite des personnes. Les jeunes femmes qui quittent leur foyer en quête d'une vie meilleure sont exploitées, brutalisées et contraintes à mener une existence de débauche ignoble par des trafiquants de la misère humaine impliqués dans l'industrie internationale du sexe. Il me semble qu'il est temps que la communauté

internationale dise « Ça suffit! ». J'exhorte tous les Membres de l'ONU à commencer à travailler ensemble vigoureusement pour mettre fin à ce fléau incompatible avec la dignité humaine.

Parallèlement à la protection des personnes faibles et vulnérables, l'ONU a la responsabilité d'agir énergiquement pour protéger le monde du fanatisme et de l'extrémisme qui accablent tous les programmes sociaux. Le terrorisme représente une menace réelle pour la sécurité de nos pays, la stabilité de nos sociétés démocratiques et les droits et libertés de nos citoyens. Dans le monde, que ce soit en Afghanistan, au Pakistan, en Iraq ou au Yémen, la communauté internationale doit faire preuve d'une détermination vigoureuse pour lutter contre le terrorisme tout en protégeant les droits de l'homme et l'état de droit.

S'agissant de la sécurité régionale, la Grèce se prépare à assumer la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en janvier prochain. L'OSCE – la plus grande organisation chargée de la sécurité régionale dans le monde – peut servir de tribune pour des échanges sincères et fructueux portant sur les questions sécuritaires et peut contribuer efficacement à prendre en compte des préoccupations majeures comme l'alerte précoce, la prévention des conflits, la gestion des crises et le redressement après les conflits. La Finlande, qui assure actuellement la présidence, a fait tout son possible pour promouvoir la tenue de débats positifs entre les États de l'OSCE, et la Grèce a l'intention de poursuivre cette politique et de s'attacher au règlement des questions en suspens.

La crise en Ossétie du Sud est à l'origine d'une situation instable qui a des conséquences sur la stabilité de tout le sud du Caucase et a aggravé les tensions au niveau international. La position de la Grèce concernant cette crise découle des principes qui ont toujours orienté notre politique étrangère – le règlement pacifique des différends et le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des États. Tant au sein de l'Union européenne que de l'OTAN, nous avons appuyé l'accord en six points qui a aidé à mettre fin au conflit dans la région, mais nous attendons impatiemment les mesures qui permettront de dissiper la colère et la méfiance qui submergent cette région.

Au Moyen-Orient en général, le conflit israélo-palestinien est au cœur de la plupart des problèmes, et la région a besoin d'une solution durable et globale. Je

pense que nous conviendrons tous que le processus de paix qui a été relancé cette année à la conférence d'Annapolis peut produire des résultats tangibles et a le mérite de bénéficier de notre appui vigoureux à tous.

Au Liban, nous nous félicitons de l'élection présidentielle, de la formation du Gouvernement d'unité nationale et de la reprise du dialogue national. La souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban devraient être respectées, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

S'agissant de notre voisinage immédiat, la Grèce est attachée à une Europe du Sud-Est où tous les pays appartiennent aux familles européenne et euratlantique. Nous avons été aussi heureux d'accueillir la Croatie et l'Albanie au sein de l'OTAN il y a quelques mois que nous l'avions été d'accueillir la Bulgarie et la Roumanie au sein de l'Union européenne l'an dernier. Nous nous sentons également encouragés par l'évolution récente en Serbie, un pays qui se rapproche chaque jour de l'Europe.

Dans le même esprit, nous convenons avec nos alliés de l'OTAN et nos partenaires de l'Union européenne que des invitations devraient être adressées à l'ex-République yougoslave de Macédoine lorsqu'une solution mutuellement acceptable aura été trouvée sur la question du nom. La Grèce continuera d'être guidée par la lettre et l'esprit des Résolutions 817 (1993) et 845 (1993) du Conseil de sécurité sur ce point. Je tiens à profiter de cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général et à son envoyé personnel, M. Matthew Nimetz, pour leur dévouement et les efforts inlassables qu'ils déploient pour régler ce différend.

La nouvelle réalité du Kosovo exige une attention permanente de la communauté internationale. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo a fait un bon travail en garantissant la sécurité de la population du Kosovo. La Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, qui lui a succédé, devrait assumer ses responsabilités dans les meilleurs délais.

Au-delà des Balkans occidentaux, la Grèce continue à prendre des initiatives fructueuses dans l'esprit du droit international et de la Charte des Nations Unies en vue d'élargir et de renforcer la coopération avec la Turquie. Nous sommes convaincus que la Turquie moderne, avec une claire orientation européenne, ajoutera à la stabilité de notre région. Nous appuyons par conséquent les aspirations

européennes de la Turquie alors qu'elle s'emploie à satisfaire les conditions préalables fixées dans le cadre de négociation de l'Union européenne. Mais les paroles doivent être traduites en actes. Le respect des principes des relations de bon voisinage et de règlement pacifique des différends avec d'autres nations constitue une condition préalable essentielle. Pourtant, 34 ans après l'invasion en 1974 de Chypre, État souverain membre de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union européenne, la Turquie occupe toujours plus d'un tiers du territoire de l'île, où sont déployés près de 40 000 soldats. Cette situation inacceptable constitue une violation flagrante du droit international, une menace pour la sécurité et le bien-être des Chypriotes grecs et des Chypriotes turcs, et un sérieux obstacle à la stabilisation de la région.

La Grèce a toujours appuyé Chypre dans son désir naturel et justifié de voir le retrait de toutes les forces d'occupation dans le cadre d'un règlement prévoyant sa réunification sous forme d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une souveraineté, d'une personnalité internationale et d'une citoyenneté uniques, et composée de deux communautés égales. Il existe des résolutions pertinentes de l'ONU et des principes qui peuvent servir de cadre à une solution mutuellement acceptable.

Nous nous félicitons par conséquent de la récente décision du Président chypriote Dimitris Christofias et du dirigeant chypriote turc Mehmet Ali Talat de reprendre les négociations sous les auspices du Secrétaire général. Nous pensons qu'une solution viable peut être trouvée par les Chypriotes eux-mêmes grâce à des négociations entre les deux communautés, sans date butoir artificielle ni arbitrage. Nous continuerons à tout mettre en œuvre pour favoriser un règlement, et nous espérons que la Turquie fera également preuve de souplesse et de bonne volonté en ce sens.

Comme nous le savons tous, l'Organisation des Nations Unies est une fois de plus assaillie par des difficultés sans nombre qu'il lui faudra endurer avec la patience de Job et affronter avec la force d'Hercule. En tant qu'États individuels, nous ne pouvons espérer trouver les forces suffisantes pour aborder, et encore moins combattre, les dangers qui nous menacent. Mais ensemble, par l'intermédiaire de l'ONU, nous pouvons trouver la détermination de non seulement confronter ces problèmes redoutables, mais encore de maîtriser les menaces qu'ils font peser sur l'humanité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kofi Esaw, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et de l'intégration régionale du Togo.

M. Esaw (Togo) : Qu'il me soit permis, avant toute chose, de féliciter M. Miguel d'Escoto Brockmann pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session. Dans l'exercice de cette noble mission, il peut compter sur l'entière coopération de la délégation togolaise. Nous voudrions également rendre hommage au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour la perspicacité et la détermination avec lesquelles il dirige l'Organisation depuis son entrée en fonctions.

Lors de la réunion de haut niveau sur les besoins de développement de l'Afrique, tenue en ces lieux le 22 septembre dernier, les États Membres ont noté qu'en dépit des efforts déployés, la situation qui prévaut sur le continent impose à la communauté internationale de continuer de s'y pencher sérieusement afin d'aider l'Afrique à relever les nombreux défis auxquels elle est confrontée. De même, il a été souligné que la lutte contre la pauvreté et le développement durable ne peuvent se réaliser sans une aide publique au développement conséquente et un commerce plus équitable entre les nations.

À cet égard, il y a lieu de déplorer l'essoufflement du dialogue entre le Sud et le Nord, caractérisé par le récent échec des négociations de l'Organisation mondiale du commerce à Genève. En effet, alors que le commerce international devait devenir un outil au service du développement, les rapports de forces économiques mondiaux, responsables en grande partie de la dépendance des pays du Sud envers leurs partenaires du Nord, vont en se détériorant de plus en plus. Ainsi, la mondialisation est perçue par la plupart des pays comme un état de fait, ce qui rend les objectifs de développement et de justice sociale encore plus difficiles à atteindre. Et dire que nous étions nombreux à fonder beaucoup d'espoirs dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement lors de leur adoption en 2000! C'est pourquoi nous invitons la communauté internationale, notamment les pays du Nord, à respecter les engagements pris.

Il est préoccupant de relever qu'à l'heure actuelle, d'autres défis plus importants encore viennent s'ajouter à la longue liste de ceux auxquels nos États se trouvent déjà confrontés. La flambée du cours du

pétrole et des autres matières premières ainsi que la demande croissante de l'énergie conjuguée aux effets de la crise alimentaire et financière mondiale sont au nombre de ces nouveaux défis.

La crise alimentaire actuelle ne manquera pas d'avoir des conséquences catastrophiques si l'aide à l'agriculture n'est pas repensée et accrue, car il faut déplorer le fait que celle-ci a été réduite de moitié entre 1992 et 2000. De même, il convient de souligner que peu de ressources ont été affectées aux infrastructures agricoles, à l'irrigation des champs et à l'approvisionnement en eau des populations.

Nous osons espérer que le nouveau partenariat établi le 4 juin dernier à Rome entre l'Alliance pour une révolution verte en Afrique, l'ONU, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et le Programme alimentaire mondial contribuera à apporter une réponse adéquate à cette situation.

Le Togo a subi les conséquences négatives d'une longue crise politique et économique. Mais, depuis l'accession au pouvoir du Président Faure Essozimna Gnassingbé en mai 2005, le Gouvernement togolais s'emploie à trouver des solutions adéquates aux préoccupations majeures du peuple togolais en mettant en œuvre une politique pragmatique qui repose fondamentalement sur la réconciliation nationale, la réduction de la pauvreté et le renforcement de la démocratie et de l'état de droit.

C'est dans ce contexte que le chef de l'État a œuvré pour la conclusion, en août 2006, d'un accord politique global auquel ont souscrit les principaux partis politiques et qui a ouvert la voie à la tenue des élections législatives d'octobre 2007. Celles-ci, faut-il encore rappeler, se sont déroulées dans la paix, la transparence et la sécurité. Elles ont débouché sur la mise en place d'un Gouvernement d'ouverture et d'une Assemblée nationale pluraliste, preuve de l'engagement du chef de l'État à renforcer le processus de démocratisation, dans l'entente et la concorde nationale.

Nous voudrions saisir cette opportunité pour réitérer nos remerciements aux pays amis ainsi qu'aux partenaires multilatéraux qui ont repris pleinement leur coopération avec le Togo, suite à la mise en œuvre des engagements souscrits. Afin de consolider le processus engagé, le Gouvernement togolais travaille d'arrache-pied pour mener à bien les réformes institutionnelles et

constitutionnelles prévues par l'accord politique global.

Dans le domaine judiciaire, il s'est résolument engagé à moderniser la justice en vue de garantir son indépendance. C'est également dans cette optique que des consultations nationales devant conduire à la création d'une commission vérité, justice et réconciliation ont été lancées le 15 avril 2008. Cette commission sera chargée de faire la lumière sur les actes de violence à caractère politique commis par le passé et de proposer des modalités d'apaisement des victimes. Les résultats de ces concertations viennent d'être remis au chef de l'État.

De même, dans sa quête de meilleures stratégies pour lutter contre la corruption et améliorer la bonne gouvernance économique, le Togo a signé récemment un mémorandum d'entente sur le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Il accepte ainsi de se soumettre à des évaluations périodiques par les autres membres de l'Union africaine (UA) et d'être orienté par les paramètres adoptés mutuellement pour la gouvernance politique, économique et financière en Afrique. Au plan de la réforme des finances, une inspection générale des finances et une cour des comptes seront bientôt installées. Un programme d'audit des administrations publiques est en cours de finalisation.

Les efforts que déploie le Gouvernement togolais ont été mis à rude épreuve par les pluies diluviennes qui se sont abattues sur le pays en juillet dernier. Elles ont occasionné d'innombrables dégâts humains, matériels et financiers, notamment l'écroulement d'une dizaine de ponts, l'immersion de voies ferrées, un défoncement des axes routiers et la destruction de villages et de champs. Ce sinistre, deuxième du genre en l'espace d'un an, rend très difficile la circulation interrégion.

La chaîne de solidarité qui s'est manifestée à l'endroit de notre pays nous a permis de secourir les sinistrés et d'entamer la reconstruction de certaines infrastructures. Que le Ghana, le Bénin, la France, la Chine, les États-Unis d'Amérique, le Brésil, ainsi que tous les pays, organismes et institutions qui nous ont apporté assistance, trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

Comme les membres peuvent le constater, la situation d'ensemble de notre pays est loin d'être satisfaisante en dépit des efforts entrepris. Notre pays mérite donc un soutien plus conséquent. À cet égard,

les résultats positifs de la Conférence des partenaires du développement du Togo, qui s'est tenue à Bruxelles les 18 et 19 septembre derniers, incitent à espérer que la communauté internationale est prête à jouer un rôle décisif dans l'accompagnement de notre pays dans ses efforts de redressement.

Nous profitons de cette occasion pour renouveler notre profonde gratitude à tous ceux qui ont contribué au succès de cette conférence. Il s'agit en particulier de l'Union européenne, de la France, de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, du Portugal, du Nigéria, du Burkina Faso, du Niger, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de la Banque islamique de développement, de la Banque africaine de développement, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

Depuis plusieurs décennies, la diplomatie togolaise s'est investie dans le renforcement de l'amitié et de la coopération entre les États et les peuples. Ainsi, au plan bilatéral comme multilatéral, le Togo s'est toujours employé à faire prévaloir le règlement pacifique des différends en vue du maintien de la paix et de la stabilité partout où celles-ci sont menacées. Ces actions, menées par la voie du dialogue et de la concertation, s'inscrivent dans le contexte des efforts que les pays africains déploient afin d'assurer de meilleures conditions de vie à leurs populations. Pour le Togo, le dialogue et la concertation doivent être privilégiés pour régler les contentieux à caractère ethnique, religieux ou territorial, qui constituent de véritables obstacles à une coexistence harmonieuse entre les États et les peuples.

Dans cet ordre d'idées, il faut rappeler que le conflit israélo-palestinien, qui est au cœur des troubles politiques et sécuritaires au Moyen-Orient, continue de préoccuper au plus haut point la communauté internationale. En vue de promouvoir la paix et la stabilité dans cette région, il importe que cette dernière consacre davantage d'énergie à la recherche d'une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens.

À cet égard, le Togo salue le dialogue en cours entre les protagonistes et nourrit l'espoir que les différentes initiatives déboucheront sur une solution globale, fondée sur le principe de deux États, Israélien et Palestinien, vivant dans des frontières sûres et internationalement reconnues.

L'Afghanistan et l'Iraq, qui connaissent un déficit sécuritaire poussé, méritent une attention particulière. C'est pourquoi, nous exhortons la communauté internationale à accroître son assistance aux Gouvernements de ces pays dans leur lutte contre le terrorisme afin d'y promouvoir la paix et la reconstruction.

En Afrique, s'il est vrai que des lueurs d'espoir sont apparues dans le règlement des crises, l'on ne peut manquer de déplorer la situation telle qu'elle persiste dans le Darfour et en Somalie. Nous invitons les différents protagonistes à faire davantage preuve de courage et de volonté politique pour sortir du cercle vicieux de la violence et, ainsi, donner une chance à la paix.

En raison des orientations de sa politique extérieure, le Gouvernement togolais adhère à toutes initiatives tendant à prévenir, à combattre et à éliminer les causes des conflits, notamment le trafic et le commerce illicites des armes légères. C'est pourquoi, il n'a pas hésité à appuyer la proposition tendant à l'élaboration et à l'adoption d'un instrument international contraignant sur le commerce de ces armes. C'est dans la même optique que s'inscrit son implication dans les activités liées à la promotion et à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales, comme le démontre sa participation aux diverses opérations de maintien de la paix de l'ONU, de l'Union africaine et de la CEDEAO.

Davantage aujourd'hui qu'hier, le monde a besoin de sécurité et de paix afin de consacrer ses énergies à l'élimination de la faim, de l'analphabétisme et des maladies. À cette fin, il est plus qu'urgent de conjuguer les efforts pour combattre les inégalités, les injustices et les exclusions.

Nous devons construire, dans nos pays respectifs, une société où régneront l'humanisme et la solidarité, dans la paix et la sécurité. Tel est, à notre sens, l'un des objectifs que s'étaient fixé les fondateurs de l'ONU et que nous devons nous atteler à concrétiser en ce début du XXI^e siècle.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Paula Gopee-Scoon, membre du Parlement, Ministre des affaires étrangères de la République de Trinité-et-Tobago.

M^{me} Gopee-Scoon (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi d'avoir la possibilité de m'exprimer devant l'Assemblée générale

à sa soixante-troisième session. Je veux aussi adresser mes sincères félicitations à M. d'Escoto Brockmann pour son élection à la présidence. Je suis convaincue que sa grande expérience, accumulée au fil des ans dans les différentes fonctions qui ont été les siennes, et sa foi inébranlable en l'importance du multilatéralisme et du respect du droit international feront que les travaux de la présente session seront menés de façon particulièrement positive et productive. En outre, la Trinité-et-Tobago se réjouit que le Nicaragua et, par extension, l'Amérique centrale aient l'honneur de guider les activités de la soixante-troisième session.

En même temps, ma délégation souhaite exprimer ses remerciements et son admiration sincères à S. E. M. Srgjan Kerim de l'ex-République yougoslave de Macédoine pour la manière dont il a conduit les affaires de l'Assemblée générale à la session précédente.

Le Secrétaire général doit être salué, en particulier pour les efforts inlassables qu'il déploie afin que les secours humanitaires parviennent aux milliers de victimes de catastrophes naturelles, notamment dans les Caraïbes. Compte tenu de la fréquence et de la férocité croissantes des ouragans et autres phénomènes climatiques semblables, il faut absolument mettre en place des systèmes d'alerte précoce et des programmes de renforcement des capacités dans les régions vulnérables comme les Caraïbes afin d'améliorer la planification et la préparation et d'atténuer les effets de ces désastres. Nous louons toutes les initiatives qui visent à soulager les populations touchées.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Les récentes catastrophes font nettement ressortir l'impératif d'une action spécifique en ce qui concerne les problèmes de changements climatiques aux niveaux national, régional et international. La Trinité-et-Tobago est déterminée à adopter des mesures concrètes pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre tout en favorisant dans le même temps une industrialisation équilibrée et la protection de l'environnement.

Malgré ses richesses actuelles en hydrocarbures, la Trinité-et-Tobago reconnaît la nécessité de promouvoir d'autres formes d'énergies propres, la recherche de nouvelles options en matière d'énergies renouvelables ainsi que la protection et la gestion des forêts nationales. En effet, le Gouvernement applique des politiques appropriées pour obtenir des résultats significatifs dans ce domaine. Nous espérons accomplir des progrès sensibles, en coopération avec les

partenaires de développement des secteurs public et privé, au plan tant local qu'international, et avec la société civile.

La coopération internationale est également indispensable aux efforts visant à régler la crise énergétique actuelle. La Trinité-et-Tobago cherche à nouer des partenariats avec ses amis africains afin, entre autres, de recenser des moyens d'élaborer des stratégies à long terme pour le développement durable et l'utilisation de leurs ressources énergétiques. Cela s'inscrit dans la droite ligne de la promesse faite en 2007 par Patrick Manning, Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago, lorsqu'il a pris la parole devant le huitième Sommet de l'Union africaine, en Éthiopie. Depuis lors, des discussions ont eu lieu avec des États africains, à titre individuel, et avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour faire avancer l'initiative. Le Gouvernement trinidadien est désireux d'œuvrer assidûment à la réalisation de nos objectifs communs.

La Trinité-et-Tobago est convaincue que l'ONU doit prendre la direction de la gestion de la crise alimentaire mondiale qui coûte la vie à des millions d'affamés chaque jour. Nous acquiesçons aux diverses initiatives multilatérales visant à traiter ce grave problème, en particulier à la création par le Secrétaire général de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire en avril 2008 et à l'adoption de son cadre d'action global.

L'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim est l'un des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à atteindre d'ici à 2015. Nous ne pouvons pas laisser la menace de la crise alimentaire mondiale compromettre les progrès accomplis jusqu'à présent par de nombreux pays en développement dans la réalisation de ces objectifs. Il nous faut utiliser toutes les ressources disponibles, notamment en appelant à une participation accrue à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui a été créée pour aider les pays en développement et les États en transition à moderniser et améliorer leurs pratiques agricoles et de pêche et à garantir une bonne nutrition de leurs citoyens. Nous devons travailler de concert afin d'apporter à cette institution les ressources nécessaires pour qu'elle exécute efficacement ses mandats. Si nous perdons la guerre contre cet ennemi commun, nous mettrons en danger le droit à l'alimentation et, par extension, le droit à la vie de millions de personnes.

Le Gouvernement trinidadien a entériné un certain nombre d'initiatives politiques clefs visant à assurer que nos citoyens aient accès à une alimentation suffisante en qualité comme en quantité et à réduire l'impact de la crise alimentaire. Des milliers d'hectares ont été alloués à une production agricole diversifiée. De plus, des capitaux ont été mis à la disposition des agriculteurs par l'intermédiaire de notre banque nationale pour le développement agricole.

La Trinité-et-Tobago reconnaît que la sécurité alimentaire doit également être recherchée dans le cadre des marchés et économies uniques de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui donnent la possibilité d'intégrer les investissements dans la production et les investissements transfrontaliers dans la production agricole des pays qui ont le potentiel et les ressources agricoles les plus élevés. Le Gouvernement trinidadien a par conséquent organisé en juin 2007, en collaboration avec le secrétariat de la CARICOM et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, une conférence régionale des donateurs pour le secteur agricole.

À l'instar de la pauvreté et de la faim, le terrorisme reste un fléau majeur pour nos sociétés et représente une menace directe contre nos institutions démocratiques. Il mine l'état de droit, porte atteinte aux droits de l'homme et affecte de manière générale le bien-être de ses victimes. La Trinité-et-Tobago est convaincue que les membres de la communauté internationale doivent adopter des solutions multilatérales dans la lutte contre le terrorisme. Nous restons attachés à la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, qui complète nos propres efforts en la matière.

La Trinité-et-Tobago considère qu'il est indispensable de réformer le Conseil de sécurité pour transformer l'ONU et la rendre plus démocratique encore. En tant que petit État insulaire en développement, elle tient à réaffirmer sa position sur la réforme du Conseil de sécurité, en insistant sur la nécessité, entre autres choses, d'assurer aux petits États un accès équitable au Conseil et une représentation de toutes les régions du monde parmi ses membres permanents. Ne pas réformer le Conseil pourrait avoir pour effet de compromettre son autorité en tant que principal organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que sa capacité d'assumer ses obligations au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

La Trinité-et-Tobago est convaincue que l'ONU demeure le principal vecteur d'échanges véritables entre les membres de la communauté internationale sur les questions qui préoccupent le monde entier. De telles délibérations, selon nous, constituent le fondement de la démocratisation du système des Nations Unies et sont à nos yeux une considération prioritaire. Nous reconnaissons par conséquent la grande valeur des consultations officieuses sur la cohérence du système qui visent à faire en sorte que l'Organisation parle d'une seule voix.

Il est impératif de faire de nouveaux progrès sur la question durant la présente session pour que le système de développement des Nations Unies soit à même de fournir aux États Membres, en particulier aux pays en développement, l'assistance voulue pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement convenus à l'échelle internationale.

Le Gouvernement trinidadien a élaboré une politique de développement pour réaliser les OMD dans les délais prescrits et pour passer au statut de pays développé d'ici à 2020. Le rythme de la croissance économique au cours de la décennie passée nous a heureusement permis de dépasser les cibles des OMD dans les domaines de l'éducation primaire universelle, de la promotion de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de la réduction sensible de la pauvreté.

La stratégie de développement de la Trinité-et-Tobago a, dans certains domaines, dépassé les cibles fixées par les OMD. Le Gouvernement trinidadien a été en mesure d'offrir une éducation secondaire et supérieure gratuite à ses citoyens. En outre, 30 % des ministres du Gouvernement et des membres du Parlement sont des femmes.

Malheureusement, pour de nombreux États en développement, il semble qu'il sera impossible d'atteindre les OMD dans les délais. Nous prions donc instamment tous les partenaires de développement d'honorer leurs engagements et annonces de contributions.

Un autre processus international fondamental auquel la Trinité-et-Tobago accorde une grande importance est l'examen de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey sur le financement du développement, qui fera l'objet d'une conférence internationale de suivi à Doha (Qatar) en novembre. Le Consensus de Monterrey adopté par les chefs d'État et

de gouvernement en 2002 prônait la mobilisation des ressources pour aider les pays en développement à atteindre les OMD et reconnaissait l'importance de la cohérence et de la cohésion au sein des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux, et entre eux, pour soutenir le développement global. Bien qu'il y ait eu certains progrès en ce qui concerne les piliers clefs du financement du développement, ces progrès n'ont toutefois pas été suffisants. En raison de l'actuelle crise financière, la tenue de la conférence de suivi est des plus opportunes et offre l'occasion de forger des partenariats mondiaux dans un esprit solidaire. Un facteur clef du succès sera un dialogue continu entre les gouvernements et toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé et la société civile.

La Trinité-et-Tobago est très attachée au mouvement d'intégration régionale de la CARICOM et a continué de fournir une assistance économique à ses partenaires de la CARICOM dans le cadre de ce mécanisme multilatéral et d'autres arrangements bilatéraux. L'un de ces arrangements est le Fonds de développement pétrolier de Trinité-et-Tobago, qui a servi tout récemment encore à accorder une aide substantielle à certains de nos voisins des Caraïbes au lendemain des récents ouragans dont ils ont été victimes. Un autre arrangement est le Programme d'aide au commerce de la CARICOM, une facilité de prêt globale de 16,5 millions de dollars qui vise à améliorer les capacités commerciales des États de la CARICOM en les aidant à diversifier leurs économies et à renforcer leurs capacités commerciales.

La région des Caraïbes est également la proie du commerce répréhensible des stupéfiants, auquel est liée la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre. Dans un effort pour relever ces défis, nous avons conclu avec nos voisins l'Accord de coopération de la CARICOM pour la sécurité maritime et aérienne, afin de protéger nos frontières contre les activités illégales. Nous reconnaissons toutefois le rôle important de l'ONU, en tant que première instance multilatérale fournissant une assistance dans des domaines allant du renforcement des capacités à l'accroissement de nos propres ressources. Pour les États des Caraïbes, un aspect crucial du désarmement est l'élimination du commerce illicite des armes légères. La Trinité-et-Tobago demande par conséquent que des mesures soient prises d'urgence pour mener à bien le travail d'élaboration d'un traité sur le commerce des armes.

Dans le contexte des efforts déployés pour relever ce défi, nous voudrions aussi demander à nouveau qu'il soit envisagé de considérer le trafic international des drogues comme relevant de la juridiction de la Cour pénale internationale (CPI).

Il est particulièrement significatif pour nous que l'année même où nous célébrons le dixième anniversaire de l'adoption du Statut de Rome de la CPI, nous célébrions également le soixantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Depuis sa création, la CPI a pu rassembler 100 États parties, émis des mandats d'arrêt et commencé à juger des personnes accusées d'avoir commis des crimes qui suscitent la très forte préoccupation de la communauté internationale. Les individus qui commettent le génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre montrent un mépris flagrant des droits humains de leurs victimes, ainsi que du droit des droits de l'homme et du droit humanitaire, et aucun d'entre eux ne devrait donc rester impuni.

L'Organisation des Nations Unies a joué un rôle central dans la promotion et le développement du droit international, qui a contribué à maintenir la paix et la sécurité internationales et à instaurer des relations amicales entre les États. Petit État, la Trinité-et-Tobago estime que l'adhésion et l'attachement à la primauté du droit constituent un rempart contre les intrusions qui pourraient compromettre notre intégrité territoriale, notre indépendance, notre développement économique et le bien-être général de nos citoyens. Toutefois, nous avons bien conscience de la nécessité d'une coopération internationale pour que soient respectées les obligations juridiques internationales contractées en vertu des diverses conventions qui bénéficient mutuellement aux États Membres.

Quelque chose dont l'ONU peut être fière à juste titre, c'est la conclusion de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Depuis son adoption et son entrée en vigueur, la Convention fonctionne bien et elle a permis d'apporter une certitude juridique aux activités menées par les États dans différentes zones maritimes. Dans le cadre de nos obligations en vertu de la Convention, la Trinité-et-Tobago est sur le point de mettre la dernière main à sa communication qu'elle doit présenter d'ici à mai 2009 à la Commission sur les limites du plateau continental, en vue d'étendre sa juridiction sur le plateau continental au-delà des 200 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale. Nous le

faisons dans le plein respect du droit souverain des autres États côtiers de présenter des communications similaires à la Commission.

Notre région héberge l'Autorité internationale des fonds marins, dont le siège est en Jamaïque. Le mandat de l'Autorité découle de la Convention et elle a la responsabilité d'administrer les ressources de la Zone, qui est le patrimoine commun de l'humanité. Comme les années précédentes, nous demandons à nouveau à tous les membres de l'Autorité de n'épargner aucun effort pour participer à ses réunions.

Pour terminer, la Trinité-et-Tobago tient à réaffirmer sa foi dans le multilatéralisme aux plans régional, hémisphérique et international, ainsi que son attachement audit multilatéralisme. Le dialogue entre les États doit toujours être le choix de prédilection pour régler la myriade de problèmes auxquels nous sommes confrontés dans cet environnement international de plus en plus complexe. Consciente de cette importance, la Trinité-et-Tobago a pris la décision courageuse d'accueillir en 2009 le Sommet des Amériques et la Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth. Le dialogue qui a lieu au sein de ces deux organes, qui sont des microcosmes de l'ONU, pourrait également influencer les débats à l'ONU, institution que nous devons continuer à transformer, à préserver et à protéger de manière à pouvoir la léguer aux générations futures.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Gonzalo Fernández, Ministre des affaires étrangères de la République orientale de l'Uruguay.

M. Fernández (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay, l'un des États fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, considère que les principes fondamentaux de sa politique étrangère sont pleinement reflétés dans la Charte de l'Organisation.

Pour cette raison, nous estimons qu'il importe d'emblée de réaffirmer, dans le contexte international actuel, la validité de ces principes et d'insister, une fois de plus, sur la position uruguayenne traditionnelle de plein respect du droit international, d'appui au multilatéralisme, au règlement pacifique des différends et à l'égalité souveraine des États, de rejet de l'emploi ou de la menace de la force, de non-ingérence dans les affaires internes des États, d'appui à l'autodétermination des peuples, de promotion et de protection des droits de l'homme et de coopération internationale dans les domaines économique et social.

Il n'est pas inutile de redire que cette liste n'est pas un simple inventaire de bonnes intentions, mais une énumération de principes juridiques et de valeurs fondamentales. Le fait qu'ils soient incarnés dans la Charte des Nations Unies leur confère le statut de droit international, dont la validité s'applique à tous les États qui doivent s'y conformer.

En outre, ces principes sont des outils cruciaux pour nous orienter dans un monde qui nous met aujourd'hui face à des grandes difficultés. Nous, les nations ici réunies, avons l'obligation morale et juridique de trouver les solutions appropriées qui feront de la paix et du développement la règle de coexistence pour tous nos peuples.

Comme nous le savons tous, une grave crise alimentaire touche actuellement de trop nombreux pays dans le monde. Pour qu'il soit possible de trouver une solution durable, il est essentiel d'examiner les facteurs structurels qui ont causé et ont une incidence sur cette crise. Sans aucun doute, la correction des distorsions du système commercial multilatéral, en particulier du commerce agricole, est un élément décisif pour assurer qu'un approvisionnement abondant en produits alimentaires couvre les besoins de toute la population de la planète.

L'Uruguay estime que, bien qu'il soit nécessaire de répondre avec des mesures urgentes à cette grave crise, il est indispensable d'avancer vers une solution à long terme. Ceci passe inéluctablement par un redoublement d'efforts pour renforcer le système commercial multilatéral et par la rapide relance des négociations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Il est essentiel de le faire, en particulier dans le domaine de l'agriculture, pour garantir la sécurité alimentaire mondiale et éviter un retour à des pratiques protectionnistes qui ne feraient qu'accentuer davantage la situation actuelle.

Mais ce n'est pas seulement la crise alimentaire qui nous touche, Monsieur le Président. Un autre défi de premier ordre pour l'économie mondiale est, sans aucun doute, celui de l'énergie. Comme dans le cas de l'agriculture, l'Amérique latine a besoin de la coopération technologique des pays développés. De même, en ce qui concerne le développement de la production d'énergies alternatives, comme les bioénergies et les biocarburants, la recherche et l'assistance technique sont fondamentales pour profiter des possibilités qu'offre ce type de production sans incidence sur la sécurité alimentaire ni

l'environnement. En ce domaine, les Nations Unies ont un rôle de catalyseur d'une importance cruciale.

Pour passer à autre chose, nous ne pouvons pas non plus oublier la crise financière actuelle dans les principaux pays développés qui illustre l'interdépendance des États et leur connectivité globale. La cause de cette crise ne peut être attribuée aux pays en développement, mais il est certain que ses effets les touchent autant qu'ils frappent les économies des pays émergents.

En ce qui concerne l'environnement et le développement durable, l'Uruguay est partie aux principales conventions internationales en la matière et, tout en mettant l'accent sur l'importance de la coopération internationale, il a aussi toujours souligné la responsabilité individuelle de chaque État de protéger activement l'environnement sur son territoire et dans ses eaux, de même qu'il a toujours apprécié la participation vigilante de la société civile en la matière.

C'est pourquoi mon pays, en même temps qu'il reçoit des investissements importants qui contribuent à son développement industriel, exerce aussi un contrôle rigoureux sur les pratiques environnementales des entités concernées, en appliquant ses normes internationalement reconnues et en exigeant l'utilisation des technologies les plus modernes disponibles, avec un contrôle effectif sur le terrain de l'impact environnemental de ces entreprises. Le Gouvernement uruguayen réaffirme donc son engagement inébranlable pour la protection de l'environnement en tant que droit de l'homme et en tant qu'élément fondamental de la réalisation d'un véritable développement durable.

Les objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont été adoptés par les représentants des pays Membres de l'Organisation des Nations Unies en septembre 2000 et auxquels l'Uruguay s'est pleinement identifié, sont un autre des grands thèmes de l'ordre du jour de cette Assemblée générale. Dans ce cadre, notre pays a pris des mesures fermes pour les mettre en œuvre. Il suffit de souligner, entre autres politiques à fort contenu social, la récente mise en place du système national intégré de santé, qui vise à transformer le modèle des soins de santé en donnant la priorité aux soins de santé de base et à la prévention, afin de garantir un droit fondamental de tous les citoyens, dans le cadre de la politique d'intégration sociale menée par l'Uruguay.

Étant donné son strict respect du droit international, l'Uruguay s'est fermement engagé à consolider la paix et la sécurité internationales. J'en veux pour preuve le fait qu'il est l'un des 10 principaux contributeurs d'effectifs pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et le pays du monde qui fait la plus grande contribution en effectifs par habitant. Notre pays participe actuellement à 16 missions de la paix des Nations Unies déployées en Afrique, Amérique, Asie et Europe. Depuis le début de sa participation aux missions de la paix jusqu'à l'heure actuelle, l'Uruguay n'a cessé d'accumuler des expériences dans les questions liées à la reconstruction et à la consolidation de la paix dans des zones dévastées par les conflits, déployant d'immenses efforts pour mettre fin aux hostilités, pour que différentes sociétés et communautés puissent se mettre d'accord sur la paix et atteindre à la réconciliation nationale.

Néanmoins, comme le démontre bien l'expérience internationale, le maintien de la paix, s'il est certes indispensable, ne suffit pas à faire retrouver aux pays touchés la normalité institutionnelle et une vie ordonnée et pacifique. C'est pourquoi il est nécessaire que la communauté internationale s'implique fortement dans les efforts de consolidation de la paix, ce qui assure efficacement la construction de sociétés stables, démocratiques, prospères et dotées de mécanismes institutionnels vigoureux pour endiguer leurs conflits. Pour cette raison, l'Uruguay a présenté en février 2007 sa candidature à la Commission de consolidation de la paix et espère pouvoir contribuer, au sein de ce forum, à atteindre ces nobles objectifs.

La cause de la paix exige, sur le plan institutionnel, une organisation forte et efficace, ce qui nous amène à aborder la question du processus de réforme des Nations Unies. Les négociations respectives n'ont pas procédé avec la rapidité et l'ampleur escomptées à l'origine. Certes, nous en sommes encore aux deux premières années d'existence des deux organes récemment créés, le Conseil des droits de l'homme et la Commission de consolidation de la paix, mais il n'a pas encore été possible de procéder à la réforme du Conseil de sécurité, qui est essentielle, et nous avons à peine fait de timides avancées dans le processus de réforme du Secrétariat et de l'Assemblée générale.

L'Uruguay réaffirme son adhésion au processus de réforme du Conseil de sécurité pour les membres permanents et non permanents, mais n'appuiera pas la

création de nouveaux membres avec droit de veto, car nous estimons que la question de l'extension du droit de veto ne doit pas faire partie de l'ensemble qui est examiné dans les négociations intergouvernementales. En outre, suite à sa position traditionnelle depuis l'époque de la fondation de l'ONU, notre pays désapprouve le droit de veto qui constitue un privilège contraire à la pleine démocratisation de notre Organisation.

Sur le plan de la réforme, nous estimons également que l'initiative « Unité d'action des Nations Unies » a une double dimension : en premier lieu, en tant qu'instrument qui permet de mener à bien la réforme des activités opérationnelles du système des Nations Unies et, en second lieu, en tant qu'exercice de coopération dans des domaines prioritaires identifiés par le Gouvernement uruguayen, dans le contexte d'une stratégie de développement national, sur la base d'une croissance économique soutenue et durable, dans l'équité et la justice sociale. Nous estimons en outre que ce programme doit s'adapter aux priorités et aux besoins particuliers nationaux, car il ne peut y avoir un modèle unique applicable à tous les pays pilotes, étant données les différences intrinsèques de l'un à l'autre.

Je voudrais également parler d'une question qui intéresse tout particulièrement l'Uruguay, la situation des pays dits à revenu intermédiaire. Ces pays se trouvent confrontés à une situation paradoxale. Malgré l'existence de certains indicateurs de croissance économique, l'on ne tient pas compte des circonstances négatives qui ne leur permettent pas de maintenir une croissance continue et durable à moyen et à long termes, et il n'a pas été possible non plus d'empêcher l'érosion spectaculaire de certains des progrès réalisés. En particulier, et cela a des conséquences dramatiques, la vulnérabilité notoire des économies de ces pays en développement au sein de l'économie mondialisée de la planète les expose aux effets des crises extérieures qui ont eu des conséquences claires et directes, telles que l'augmentation de la pauvreté et de l'inégalité dans la répartition des revenus et l'intensification des tendances migratoires, pour ne citer que quelques-uns des effets dont l'Uruguay a fait l'expérience directe.

Enfin, en affirmant son ferme engagement dans la lutte contre le terrorisme, l'Uruguay réitère son rejet de tous les actes terroristes, condamne avec force toute attaque contre des populations civiles et contre toute infrastructure dont la destruction touche surtout la population civile. Le terrorisme doit être condamné

clairement, et il faut accroître la coopération entre les États pour ne pas laisser de tels actes rester impunis.

Il faut toutefois mener ce combat contre le terrorisme dans le respect constant de l'état de droit et, par conséquent, dans le respect le plus absolu des normes du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Il en va de même pour ce qui est du trafic des stupéfiants. Notre pays a poursuivi obstinément sa lutte contre le trafic illicite de drogues. Ces activités ont été axées à la fois sur l'offre et la demande. Grâce à cette politique et au-delà des succès obtenus en matière de répression du trafic illicite de ces substances, notre pays s'est placé à l'avant-garde du continent en ce qui concerne les politiques de prévention de la consommation de drogues et de traitement des toxicomanes.

Tant le terrorisme que le trafic des stupéfiants ont une grave incidence sur le plein exercice des droits de l'homme, dont la protection a été l'une des politiques stratégiques de l'actuel Gouvernement qui souhaite que le respect des droits de l'homme ne relève pas simplement de la rhétorique, mais trouve une véritable expression dans la vie quotidienne de ses citoyens. Dans cet esprit, notre pays a accordé la priorité au renforcement de la législation et des organismes nationaux compétents en la matière et a promu l'élargissement du droit international humanitaire ainsi que le renforcement des institutions qui protègent efficacement la réalisation des droits de l'homme à l'échelle internationale et en préviennent les violations. En somme, la protection des droits de l'homme est l'un des piliers centraux de la politique extérieure de la République et, sans aucun doute, l'élément politico-institutionnel fondamental du pays.

Il est évident que la protection effective des droits de l'homme exige une entité juridictionnelle solide qui en garantisse la mise en œuvre. À ce titre, la création de la Cour pénale internationale (CPI) a été un apport fondamental au processus de développement progressif du droit international et un événement d'une immense importance, du point de vue tant juridique que politique. L'Uruguay a promulgué en 2006 une loi nationale qui a consacré sa pleine coopération avec la Cour. Et qu'il me soit permis, respectueusement, d'exhorter l'ensemble de la communauté internationale à faire ce qu'il convient pour éviter que le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité restent impunis.

Pour conclure, je voudrais souligner que, dans la conjoncture actuelle, face aux conflits qui menacent la paix et la sécurité internationales et compte tenu de l'interdépendance croissante des États, résultat du phénomène de la mondialisation, il devient indispensable, de réaffirmer à nouveau de façon catégorique le rôle important que joue l'ONU – organisme directeur et principale instance multilatérale – pour trouver des solutions appropriées aux grands défis auxquels nous sommes confrontés dans le monde d'aujourd'hui.

C'est pourquoi le pari du multilatéralisme implique la recherche de réponses collectives aux conflits et problèmes internationaux, conformément au droit international et dans le cadre des principes de la Charte des Nations Unies qui règlementent la coexistence pacifique entre les nations. Il s'agit, en définitive, de préserver les idéaux qui ont inspiré la fondation de cette Organisation, ce projet civilisateur auquel nous ne pouvons renoncer car il constitue une œuvre inachevée que nous devons mener à bien, pour nous-mêmes et pour les générations futures.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Karel Schwarzenberg, Ministre des affaires étrangères de la République tchèque.

M. Schwarzenberg (République tchèque) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection au poste important de Président de l'Assemblée générale. Vous allez diriger les délibérations de cet organe clef de l'ONU au cours d'une période difficile confrontée à des défis grandissants posés à notre sécurité et à notre prospérité communes. Je tiens à vous assurer que vos efforts recevront notre plein appui. Je remercie également votre prédécesseur, M. Kerim.

Mon pays est en train de se préparer à une tâche gigantesque qui n'a pas de précédent dans son histoire. En janvier 2009, la République tchèque assumera la responsabilité de la présidence de l'Union européenne. Nous ferons de notre mieux pour défendre notre engagement commun en faveur de la paix mondiale et de la prospérité au sein de cette organisation.

L'Union européenne est à l'avant-garde des efforts visant à renforcer la capacité de l'ONU à apporter des réponses internationales efficaces aux défis mondiaux. La République tchèque est déterminée à jouer son rôle et à accroître la contribution de l'Union européenne en cherchant des réponses

communes. La devise de la prochaine présidence tchèque, « Une Europe sans barrières », reflète notre volonté d'éliminer les barrières, non seulement à l'intérieur de l'Union européenne, mais aussi entre l'Union et les pays tiers. À notre avis, ceci correspond tout à fait aux efforts visant à améliorer la coopération et à renforcer le principe d'un multilatéralisme efficace.

Les accords conclus au Sommet mondial de 2005 ont donné lieu à des réformes de fond, mais le processus est arrivé à un point où il est devenu nécessaire de lui donner un nouvel élan pour faire d'autres progrès. Une partie importante de ces progrès consiste en la réforme du Conseil de sécurité. Les décisions prises par un Conseil de sécurité plus représentatif et plus transparent auront une légitimité et une autorité internationales accrues. C'est pourquoi la République tchèque se réjouit de la décision prise récemment d'ouvrir des négociations intergouvernementales. L'autorité du Conseil de sécurité souffre cependant de son incapacité à remédier à des problèmes internationaux graves. Je demande au Conseil de réaffirmer son autorité en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales et d'assumer ses obligations.

L'autorité du Conseil de sécurité est mise à l'épreuve, de même que nos responsabilités politiques et morales. En signant la Charte des Nations Unies, tous nos pays se sont engagés à vivre en paix et en harmonie et à respecter les principes du règlement pacifique des différends et de l'abstention du recours à la menace et à l'emploi de la force, sauf en cas de légitime défense. Aujourd'hui, étant donné que la sécurité est mise à mal dans de trop nombreuses régions du monde, ces principes fondamentaux, ainsi que le système du droit international en général, doivent plus que jamais être défendus.

Pourtant, nous avons récemment été les témoins de provocations systématiques et, finalement, d'une agression militaire de la part d'un pays puissant, membre permanent du Conseil de sécurité, contre son petit voisin, dans le but le démembrer. Cette action était destinée à créer deux petites entités totalement dépendantes sur le plan des structures administratives, économiques et militaires. Les puissances coloniales agissaient de la sorte autrefois et j'aimerais souligner que de prétendus intérêts, aussi privilégiés qu'ils puissent être, ne sauraient justifier la violation de nos principes communs les plus élevés qui sont inscrits dans la Charte des Nations Unies. En conséquence, je

souscris entièrement à ce qu'a dit Sergey Lavrov aujourd'hui :

« Nous ne pouvons tolérer les tentatives visant à régler les situations de conflit par la violation des accords internationaux ou par le recours illégitime à la force. Si nous le permettons une fois, nous courons le risque que cela devienne une habitude à l'avenir. » (A/63/PV.14)

Cependant, comment peut-on penser à redessiner de nouvelles structures de sécurité euratlantiques sans retrouver la confiance qui s'est évanouie au cours de ces derniers mois?

Après avoir envoyé une importante aide humanitaire, la République tchèque a pris l'initiative d'une conférence internationale d'appui à la Géorgie qui doit se tenir le mois prochain à Bruxelles. Nous invitons la communauté internationale à contribuer à atténuer les souffrances des dizaines de milliers de personnes déplacées à la suite du conflit ainsi qu'à aider le pays à se reconstruire. Nous insistons pour que toutes les personnes déplacées dans leur propre pays rentrent chez elles. Dans l'immédiat, il faut veiller à ce que toutes les forces militaires se retirent sur les positions qu'elles occupaient avant la guerre. Il faut d'urgence déployer une mission internationale impartiale en Géorgie pour surveiller les retraits militaires et l'application du cessez-le-feu. Je voudrais toutefois rappeler que toute solution pacifique et durable du conflit doit reposer sur le plein respect du principe de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie.

Nous devons intensifier les efforts pour lutter contre le terrorisme international. Les enjeux demeurent importants. Nous présentons nos sincères condoléances aux peuples de l'Inde et du Pakistan et nous condamnons vigoureusement les récents attentats terroristes de New Delhi et d'Islamabad. Nous ne devons pas nous laisser abattre mais, au contraire, nous montrer unis, plus forts et plus déterminés face à ce fléau. J'ai été profondément ému par les condoléances exprimées par mon homologue pakistanais. C'est touchant d'entendre cela de la part de quelqu'un dont le pays a été cruellement frappé par le terrorisme.

La promotion et le maintien de la sécurité internationale exigent une action concertée. Bien qu'il soit nécessaire de renforcer la capacité de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations peuvent compléter de façon efficace le

travail de l'ONU dans des domaines où elles ont un avantage comparatif.

Nous avons tous constaté les difficultés qu'il y avait à stabiliser un pays déchiré par la guerre comme l'Afghanistan. Malgré l'insécurité persistante, la communauté internationale continue de soutenir son développement, même dans des zones reculées. En établissant et en gérant l'équipe de reconstruction de la province de Logar, mon pays a pris l'engagement à long terme de contribuer à la sécurité et au développement de l'Afghanistan. Je voudrais exprimer notre total soutien au Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, l'Ambassadeur Kai Eide, et j'invite l'ONU à adopter une approche plus active et à renforcer son implication et son assistance en faveur de l'Afghanistan. Les Afghans ont besoin de notre soutien pour traduire dans la réalité les paroles du Président Karzaï : « Nous devons faire ce qu'il faut pour gagner la bataille du développement économique afghan. » (A/63/PV. 7). Un effort concerté entre le Gouvernement afghan, l'ONU et les autres acteurs internationaux clés, y compris le Pakistan, est indispensable à la réalisation de cet objectif.

La coopération de l'ONU, de l'Union européenne et de l'OTAN doit se poursuivre dans l'intérêt de la région des Balkans dans son ensemble. Concernant l'avenir, je tiens à assurer les Membres qu'une Serbie et un Kosovo à la fois démocratiques et prospères ont leur place dans la famille européenne et que la République tchèque est disposée à leur apporter son concours. Nous avons, en République tchèque, une longue tradition de liens étroits et amicaux avec la Serbie et nous souhaitons les développer.

L'arrestation récente et le transfert de Radovan Karadzic au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ont été un signe prometteur de la coopération du nouveau Gouvernement serbe avec la communauté internationale. J'appelle le Conseil de sécurité à accorder un délai suffisant au Tribunal pour qu'il puisse mener à bien ses travaux.

La République tchèque considère que la justice pénale internationale constitue l'un des piliers sur lesquels reposent les valeurs fondamentales des Nations Unies. Les tribunaux spéciaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda ainsi que la décision de 2005 du Conseil de sécurité de soumettre la situation au Darfour à la Cour pénale internationale, doivent être soutenus afin de mettre un terme à l'impunité des crimes les plus graves. Je voudrais rappeler

l'engagement pris par le Secrétaire général, à l'ouverture du présent débat général : « Nous avons les moyens de combattre l'impunité. Et donc nous le devons. » (A/63/PV.5, p. 3)

Nous devons prendre des mesures audacieuses dans le domaine des armes de destruction massive et de la non-prolifération. Nous devrions réduire le risque que ces armes soient utilisées à mauvais escient ou tombent entre les mains de terroristes. Dans l'immédiat, il faut assurer la réussite de la procédure d'examen du Traité de non-prolifération nucléaire et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

À ce propos, j'aimerais faire part des préoccupations que nous inspirent les programmes nucléaires de l'Iran et de la Corée du Nord. Nous reconnaissons pleinement le droit indispensable de chaque pays d'exploiter son énergie nucléaire à des fins civiles mais nous devrions agir lorsque cette énergie risque d'être détournée vers des fins militaires, en violation des engagements internationaux.

Mon pays a fait partie de ceux qui ont énergiquement demandé l'adoption d'une nouvelle norme universelle visant à prévenir les risques découlant de l'utilisation des armes à sous-munitions. La République tchèque sera parmi les premiers à signer la nouvelle Convention sur les armes à sous-munitions au mois de décembre. Je suis convaincu que plus nombreux seront les pays à adhérer à la Convention, plus profond et positif sera l'effet qu'elle aura sur les vies d'innombrables individus et collectivités.

La sécurité va de pair avec le développement et les droits de l'homme. Soixante ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il reste un long chemin à parcourir entre les engagements de pure forme des gouvernements et la concrétisation du respect universel des droits et libertés de chaque être humain.

Ces dernières années, les organes des Nations Unies chargés de la protection des droits de l'homme ont fait l'objet de réformes attendues de longue date. Cependant, nos objectifs n'ont été que partiellement atteints. Je regrette profondément que le Conseil des droits de l'homme se soit montré incapable de gérer, rapidement et de manière appropriée, plusieurs situations de graves atteintes aux droits de l'homme. Bien que le Conseil fasse un effort méritoire sur le mécanisme d'Examen périodique universel nouvellement créé, le déséquilibre politique de son

ordre du jour et les tentatives pour affaiblir le rôle des procédures spéciales et des organisations non gouvernementales diminuent encore davantage les attentes suscitées pour la réforme. Il faut en outre dénoncer le mépris manifesté par le régime du Myanmar à l'égard des appels lancés par la communauté internationale.

La République tchèque appuie le principe de la responsabilité de protéger formulé au Sommet mondial de 2005. La communauté internationale a la responsabilité de protéger les peuples partout dans le monde lorsque leurs gouvernements ne sont pas en mesure ou refusent de le faire. Il y a à peine quelques années, nous avons vu des situations tragiques qui exigeaient d'urgence notre attention. Je me félicite donc des efforts déployés par le Secrétaire général pour faire avancer cette question. Les initiatives non gouvernementales de dirigeants tels que Vaclav Havel, Kjell Magne Bondevik et Elie Wiesel peuvent également contribuer utilement aux progrès. Au début de la semaine, j'ai eu l'honneur d'organiser un événement à New York visant à présenter des idées et recommandations relatives à la situation tragique en Corée du Nord sur le plan humanitaire et en matière de droits de l'homme.

J'ai participé cette semaine à des réunions de haut niveau consacrées aux besoins de l'Afrique en matière de développement et aux objectifs du Millénaire pour le développement. Nous avons déjà connu des succès et des échecs, et nous avons pris conscience du fait que certains objectifs sont plus difficiles à atteindre que d'autres. Maintenant, arrivés à mi-parcours, nous sommes bien conscients de l'ampleur de la tâche qui nous attend ces sept prochaines années. Notre attachement au développement, et notamment à l'Afrique, ne doit pas faiblir.

À la fin de cette année, la Conférence internationale sur le financement du développement sera l'occasion d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey adopté en 2002. La conclusion des négociations en cours portant sur le Programme de Doha pour le développement au sein de l'Organisation mondiale du commerce devrait également apporter les avantages concrets d'une libéralisation accrue du commerce pour les pays en développement. À cette fin, l'Union européenne a déjà manifesté la souplesse nécessaire. D'autres acteurs clés doivent lui emboîter le pas si nous voulons que les négociations reprennent et se concluent rapidement. Dans ce contexte, permettez-moi de vous rappeler le

slogan choisi par la présidence tchèque « L'Europe sans barrières ».

Permettez-moi d'assurer l'Assemblée que la République tchèque appuie pleinement les engagements pris par l'Union européenne d'intensifier son aide au développement. Le fait que nous assumons la présidence de l'Union nous encouragera encore davantage à accroître notre aide au développement.

La flambée des prix des produits de base et alimentaires, ainsi que les effets néfastes des changements climatiques, nuisent au développement international. Toutes ces questions exigent une ferme volonté politique. Le nouveau cadre juridique visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre au-delà de 2012 est l'une des questions les plus importantes. La République tchèque est pleinement consciente de la nécessité de progresser sérieusement dans la voie de l'adoption d'un nouvel accord après Kyoto. La présidence tchèque de l'Union européenne jouera un rôle actif dans ce processus qui devrait prendre fin à Copenhague l'année prochaine lorsqu'un nouvel accord sera adopté.

Je n'ai mis en lumière que les quelques points qui exigent une action de notre part. Le temps nous manque dans de nombreux domaines. Je voudrais encourager tous les membres de cette Organisation universelle à coopérer avec nous pour faire de notre monde un endroit plus sûr et plus prospère. La République tchèque est déterminée à s'acquitter de son rôle à cet égard.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Rais Yatim, Ministre des affaires étrangères de la Malaisie.

M. Yatim (Malaisie) (*parle en anglais*) : La délégation malaisienne vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session.

Nous faisons face à une crise sans précédent. La flambée des prix des produits alimentaires et du pétrole nous a plongés dans la détresse et de graves difficultés. Au-delà de ces considérations, les crises financière et climatique actuelles continuent de déchirer le tissu social des États Membres. La considérer uniquement comme une crise économique revient à en sous-estimer la gravité. En effet, sa complexité et les liens entre les denrées alimentaires, le pétrole et l'énergie, entre les finances et les changements climatiques font qu'on a

beaucoup de mal à trouver une solution à ces crises convergentes.

C'est ici au sein de l'ONU qu'on doit les affronter et les résoudre. Si nous ne trouvons pas un moyen de venir à bout de ces calamités, notre rôle et nos responsabilités au sein de cette instance seront menacés.

Certaines personnes ont qualifié notre situation, notamment la crise alimentaire, de tsunami silencieux. Je ne suis pas d'accord. Cette crise n'a pas été et n'est pas silencieuse. Les présages de cette crise se font entendre depuis déjà un certain temps, notamment en Afrique. La communauté internationale s'est réunie à Rome en 1974 pour remédier à la crise alimentaire mondiale, puis de nouveau à Rome en 1996, où à l'occasion du Sommet alimentaire mondial, nous nous sommes engagés à éliminer la faim et la malnutrition et à atteindre l'objectif d'une sécurité alimentaire durable pour tous.

Nous avons adopté sept engagements à cette fin. On a estimé en 1974 que si des mesures n'étaient pas prises, 680 millions de personnes pourraient souffrir de la faim dans le monde en 2010. Les chiffres les plus récents montrent qu'actuellement, 850 millions de personnes sont menacées par la famine au quotidien. De toute évidence, nous n'avons pas entendu les avertissements lancés il y a 34 ans. Pouvons-nous maintenant nous demander ce que sont devenues les résolutions que nous avons prises?

La libéralisation des échanges a changé en profondeur les structures du marché en ce qui concerne les produits alimentaires et énergétiques. Ces changements ont permis une plus grande spéculation internationale. La spéculation sur les cours des denrées alimentaires a comme conséquence la flambée des prix. Dans certains cas, une augmentation de près de 40 % a été enregistrée sur une période de six mois. Au vu de l'instabilité des prix des denrées alimentaires, la Malaisie appuie vigoureusement les efforts visant à promouvoir l'agriculture et la production alimentaire.

On pense généralement que la flambée des prix alimentaires va automatiquement bénéficier également à tous les agriculteurs. Ce n'est pas le cas. En raison de la concentration et de l'intégration verticale du commerce mondial des produits alimentaires, un bon nombre d'entreprises agro-alimentaires contrôlent tous les aspects de la culture et de la distribution. Nous assistons donc actuellement à une situation où les petits propriétaires se font éliminer. Ils ne peuvent pas

bénéficier de la hausse des prix. Parallèlement, et cela est ironique, nombre d'entre eux doivent acheter les denrées alimentaires disponibles sur le marché à des prix très élevés.

La crise énergétique a les mêmes origines que la crise alimentaire. Le sous-investissement est l'une d'entre elles. Les espoirs de continuer de bénéficier d'un ample approvisionnement ont été réduits à néant du fait de la spéculation et de la demande accrue. Les causes des crises énergétique et alimentaire et des dérèglements climatiques sont de toute évidence à l'origine des espoirs déçus et des promesses non tenues en matière de développement durable. À Rio, il y a près de 15 ans, la famille humaine est convenue que nous devrions mener une action concertée pour relever le défi du développement durable en s'appuyant notamment sur le principe de la responsabilité commune mais différenciée.

Pourtant, nous sommes confrontés à une crise qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques. Il semblerait que nous n'avons pas retenu les enseignements de l'histoire ni évité l'habitude de produire des résolutions les unes après les autres sans leur donner la suite requise. De fait, telle est la cause profonde de notre stagnation dans de nombreux domaines relevant des responsabilités de l'Organisation.

Par conséquent, la question qui se pose est la suivante : que faut-il faire? Je voudrais faire six suggestions.

Premièrement, la communauté internationale, en particulier le monde développé, devrait faire preuve d'un plus grand engagement politique. Les pays du monde développé devraient s'employer à honorer leurs engagements pour la période 2008-2012 et, ce faisant, donner l'exemple au monde entier, au lieu d'essayer de reporter le fardeau de l'action à entreprendre sur le monde en développement.

Deuxièmement, nous devons trouver le juste équilibre entre les intérêts concurrents des trois piliers du développement durable, à savoir la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement.

Troisièmement, l'équilibre optimal entre l'action des pouvoirs publics et l'action du secteur privé doit être trouvé. À l'évidence, les forces du marché et le secteur privé ont un rôle à jouer pour surmonter ces crises convergentes. Cependant, le rôle du

gouvernement est fondamental car il doit mettre en œuvre des mesures intégrées et concilier les intérêts concurrents des trois piliers du développement durable.

Quatrièmement, la création de nouvelles infrastructures et le transfert de technologie sont des éléments essentiels si l'on veut surmonter les crises actuelles.

Cinquièmement, nous devons résoudre des questions déjà anciennes qui sont aujourd'hui au cœur de la géopolitique mondiale. En particulier, nous devons résoudre les problèmes existant dans les régions du globe les plus explosives – qui, comme par hasard, sont aussi celles où se trouvent certains des plus gros producteurs et des plus grands réseaux de distribution de pétrole du monde entier. L'ONU doit donner une impulsion aux efforts visant à répondre au besoin de paix et de sécurité. L'énergie et l'alimentation sont des besoins réels de l'humanité. En conséquence, l'ONU doit produire une synergie des droits de l'homme sur cette question afin que le pétrole et l'alimentation deviennent des droits fondamentaux de l'humanité.

Enfin, sixièmement, des solutions à long terme doivent être trouvées afin de stabiliser le prix des produits de base. Plus particulièrement, le marché à terme doit être organisé et dûment réglementé afin de devenir un facteur de stabilité, et non pas de volatilité, des prix. Ces initiatives doivent aller de pair avec des activités constantes de recherche-développement dans le domaine des énergies de substitution, qu'il s'agisse de l'énergie solaire ou nucléaire ou des dérivés du pétrole.

La Malaisie est consciente de certaines réalités. À la suite de protestations véhémentes, nous avons pris des mesures pour réduire le niveau des subventions sur le carburant, qui auraient pu devenir insoutenables à long terme. Nous avons également pris des mesures visant à réduire les dépenses du gouvernement et à promouvoir une plus grande efficacité énergétique. En juillet dernier, les dirigeants du groupe des huit pays en développement, dont la Malaisie assure désormais la présidence, ont convenu à Kuala Lumpur de s'efforcer activement de coopérer pour accroître la production agricole et parvenir à une plus grande sécurité alimentaire. Nous exhortons les pays du monde développé à agir pour régler ces crises convergentes en jouant plus activement le rôle qui leur revient à cet égard, étant donné leurs plus grandes richesses et capacités.

La crise financière actuelle qui secoue les États-Unis menace d'engloutir le monde entier, bien que la grande majorité d'entre nous n'ait pas pu profiter de la situation quand les temps étaient meilleurs. Inexplicablement, les cercles de la haute finance des États-Unis ont perdu leur magie. Si l'on se souvient de la crise financière asiatique de 1997, on ne peut s'empêcher de comparer les scénarios. Les problèmes des sociétés asiatiques étaient alors le produit de forces extérieures, tandis que les difficultés actuelles des institutions financières des États-Unis leur sont entièrement imputables. La question qui se pose est la suivante : pourquoi les mesures prises par les gouvernements des pays d'Asie – en particulier, par celui de la Malaisie – pour sauver leurs entreprises il y a 10 ans ont-elles été si mal jugées, alors que l'on considère que l'actuel sauvetage des institutions financières américaines est une bonne chose? Pour être sûrs qu'une telle débâcle ne se reproduise pas, décidons aujourd'hui de porter un coup d'arrêt aux excès des gourous financiers dont l'alchimie a entraîné tant de souffrances. La Malaisie est d'accord avec les vues selon lesquelles les capitaines d'entreprises ne devraient pas saper les entités qu'ils dirigent en recevant des rémunérations incroyablement élevées.

De nouvelles menaces planent sur la paix et la sécurité, posant des défis supplémentaires à la communauté internationale. Le terrorisme, la criminalité transnationale et la piraterie ne sont que quelques-uns des défis auxquels nous sommes confrontés. Le fléau du terrorisme et de la piraterie dans les eaux internationales a d'ores et déjà prélevé un lourd tribut sur de nombreux États. La Malaisie, le Japon et même la Russie ont été victimes d'actes de piraterie commis à des milliers de milles de leurs côtes.

Il y a quelques jours, en août 2008, deux bateaux malaisiens ont été attaqués par des pirates dans le golfe d'Aden. Soixante-cinq Malaisiens et 15 Philippins qui se trouvaient à bord de ces bateaux sont retenus en otage en Somalie. Afin d'obtenir la libération des otages et de garantir une navigation sûre à nos navires dans cette zone, la Malaisie a pris des mesures conformément à la résolution 1816 (2008) du Conseil de sécurité et au droit international. Ma délégation est prête à travailler en liaison étroite avec d'autres États qui sont confrontés au même problème. Nous demandons instamment au Conseil de sécurité de s'employer sans délai à régler cette question de manière efficace. Ma délégation lance également un appel aux États, particulièrement les États riverains de

la région, afin qu'ils fournissent les moyens nécessaires pour garantir la sécurité de la navigation dans leurs eaux.

La démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit sont trois piliers importants de notre vie politique. Ces piliers, inscrits dans la Constitution malaisienne, nous ont offert liberté, dignité et harmonie, paix et sécurité. La Malaisie protégera et renforcera ces piliers sacro-saints à tout prix, afin de garantir que tous les membres de notre société pluriethnique et pluriconfessionnelle puissent continuer à vivre ensemble en paix, en harmonie et dans l'unité, tout en respectant la diversité. Nous considérons que de bonnes et harmonieuses relations entre les divers groupes ethniques et religieux de notre pays constituent notre plus grand atout. Nous respectons la primauté du droit, et personne n'est au-dessus de la loi.

La Malaisie est préoccupée par les récentes tentatives de certains puissants États Membres pour remettre en question les lois nationales de certains pays et le fonctionnement de la justice en application de ces lois dans les pays concernés. Il y a lieu de rappeler le principe selon lequel nous n'avons aucun droit d'ingérence – sous quelque forme ou manifestation que ce soit ou sous un prétexte ou dans des circonstances quelconques – dans les affaires intérieures des autres pays. Si nous choissions de le faire, nous pourrions contester la base juridique des détentions sans jugement à Guantánamo, mais nous ne l'avons pas fait dans la mesure où nous ne mettons pas en question les comportements sociaux dans d'autres juridictions. Si les rapports sexuels et le mariage entre personnes de même sexe sont acceptables en Californie, nous n'allons pas mettre en cause ou tourner en ridicule la sodomie, qui est pourtant un crime dans de nombreux pays d'Asie.

Rappelons-nous les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que les dispositions pertinentes de la Déclaration du Millénaire de 2000 et du Document final du Sommet mondial de 2005, qu'il faut défendre et faire respecter.

La démocratie en Malaisie demeure une démocratie vibrante et progressive. Les droits fondamentaux continuent d'être garantis à l'ensemble de nos citoyens et l'état de droit, par le truchement du parlement, est toujours une dimension centrale de notre existence en tant que nation souveraine et indépendante.

C'est ici, à l'Assemblée générale, que le monde entier se rassemble dans un véritable esprit de partenariat et animé par une détermination commune. Cela suppose la mise en place d'un ordre international et d'une Organisation des Nations Unies réformée qui refléteraient non seulement les réalités présentes et à venir, mais également notre volonté résolue de mettre en œuvre chacune des résolutions que nous avons adoptées ici à l'Assemblée.

En réalité, il serait essentiel à ce stade de répondre à la question suivante : dans quelle mesure avons-nous mis en œuvre et appliqué les nombreuses résolutions que nous avons adoptées ces dernières décennies? Que deviennent les nombreux discours prononcés par les dirigeants? Pour ne pas taxés de simple organe producteur de résolutions, commençons à travailler de concert pour nous acquitter de nos engagements pour le bien de l'humanité que nous avons été chargés de protéger. Planifions le travail et réalisons-le.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Pak Kil Yon, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée.

M. Pak Kil Yon (République populaire démocratique de Corée) (*parle en coréen; texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session. Je suis convaincu que, grâce à votre direction éclairée, la présente session sera couronnée de succès.

L'humanité a, depuis toujours, aspiré à vivre dans un monde pacifique et prospère, à l'abri de la guerre et de la domination. Près de 10 ans se sont écoulés depuis que l'Assemblée générale a adopté la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2), qui traduit ce souhait collectif. Pourtant, un cercle vicieux d'agressions et d'interventions, de conflits et de terrorisme, continue de marquer les relations internationales et, par conséquent, la paix et la sécurité internationales continuent de se heurter à de nouvelles et graves difficultés.

Les alliances militaires qui existaient à l'époque de la guerre froide ne cessent de s'intensifier, et des courses aux armements, sous des formes nouvelles, se font jour dans la région Asie-Pacifique, en Europe et dans d'autres régions. Les tentatives de justifier les

violations faites à la souveraineté des pays en développement en invoquant les droits de l'homme, la non-prolifération et la lutte antiterroriste, sont de plus en plus évidentes. Les disparités économiques et les différences de développement entre le Nord et le Sud se sont aggravées, présageant de sombres perspectives pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays en développement. Les crises énergétique, alimentaire et financière des derniers jours, qui vont en s'aggravant, touchent de plein fouet les économies déjà vulnérables des pays en développement.

Les réalités d'aujourd'hui exigent de tous les États Membres qu'ils unissent leurs efforts afin de construire à titre prioritaire un monde juste, pacifique et prospère, tel qu'ils ont promis de le faire dans la Déclaration du Millénaire.

L'édification d'un monde nouveau, libre et pacifique, sans domination, assujettissement, agression ou guerre est une aspiration commune des peuples du monde et constitue dès lors la responsabilité commune de l'humanité. Les efforts en cours pour réformer l'Organisation des Nations Unies et renforcer son rôle devraient aller dans ce sens. Il est également impératif de déjouer les tentatives de certains pays de régler les problèmes internationaux liés à la paix et à la sécurité dans la perspective unique de leurs propres intérêts. Il nous faut donc raffermir résolument l'autorité de l'Assemblée générale, au sein de laquelle tous les États Membres exercent leurs droits sur un pied d'égalité.

L'agression et l'ingérence dans les affaires intérieures d'États souverains, ainsi que les actes commis sous le prétexte d'assurer la protection des droits de l'homme, devraient être totalement condamnés. Aujourd'hui, aucun pays ne menace autant la paix ni ne viole autant les droits de l'homme que les États-Unis, comme en témoignent son invasion armée de pays souverains et les massacres impitoyables de civils innocents auxquels ils se livrent.

Les droits de l'homme sont des droits souverains et indépendants. Nous exhortons les États Membres à demeurer vigilants face aux vociférations constantes des États-Unis et d'autres pays occidentaux au sujet de la protection des droits de l'homme et à ne pas accepter la politisation, la sélectivité ou encore la politique de deux poids deux mesures dans le domaine des droits de l'homme.

Si les relations entre la République populaire démocratique de Corée et le Japon ne se sont pas

améliorées depuis plus d'un demi-siècle, c'est principalement parce que le Japon n'a pas reconnu son passé, tâché de crimes commis à grande échelle. Le Japon est le seul État à avoir commis des crimes de guerre et à camoufler son histoire faite d'agressions et de massacres de millions d'innocents de Corée et d'autres pays asiatiques et à s'efforcer aujourd'hui de mettre la main sur l'îlot coréen de Tok. Un tel pays ne devrait jamais être autorisé à devenir membre permanent du Conseil de sécurité.

Nul n'aspire plus à la paix que le peuple coréen, qui a souffert de l'occupation militaire japonaise pendant près d'un demi-siècle et qu'un face à face oppose aux États-Unis depuis plus de 60 ans. Même aujourd'hui, une série de manœuvres militaires irréflechies qui déstabilisent la région, réalisées notamment grâce au renforcement d'alliances militaires stratégiques, à d'importantes livraisons de matériel de guerre ultramoderne et à des manœuvres militaires annuelles à grande échelle, est menée à l'intérieur et autour de la péninsule de Corée.

Les exercices militaires conjoints sud-coréo-américains « Ulji Freedom Guardian » réalisés en août dernier, sous le prétexte de ce qu'ils ont appelé « une préparation à une situation d'urgence dans la péninsule coréenne », n'étaient rien d'autre qu'un exercice de guerre, dont le but et l'objet étaient de procéder à des frappes nucléaires préventives contre la République populaire démocratique de Corée.

Cette approche hypocrite, qui consiste notamment à parler de dialogue tout en recourant par derrière à des exercices de guerre contre son interlocuteur, constitue un signe clair de la politique invariablement hostile des États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée et de la politique d'affrontement adoptée par le régime actuel de Corée du Sud.

Au vu de ces menaces militaires et du danger d'une guerre, la République populaire démocratique de Corée renforce par tous les moyens possibles ses capacités de défense pour préserver sa souveraineté nationale et la paix. Ce choix et ce droit qui sont les nôtres sont justes et légitimes et ne peuvent faire l'objet de critiques ou de blâmes. Sous la politique Songun du respecté Général Kim Jong Il, puissant instrument de dissuasion contre la guerre, la péninsule de Corée aurait déjà été frappée à plusieurs reprises par des catastrophes, ce qui aurait sans doute sapé le paix et la stabilité régionales.

Le Président Kim Il Sung, le grand dirigeant de notre peuple, n'a jamais cessé d'ordonner la dénucléarisation de la péninsule coréenne, et le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée demeure résolu à résoudre la question nucléaire de manière pacifique, par le dialogue et la négociation. L'adoption, en 1992, de la Déclaration conjointe Nord-Sud sur la dénucléarisation de la péninsule de Corée et, en 1994, du Cadre agréé entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée traduit le ferme attachement politique de notre gouvernement à la dénucléarisation de la péninsule de Corée.

Grâce aux efforts sincères que nous avons déployés, plusieurs cycles de pourparlers à six ont à ce jour été organisés, ce qui a permis d'adopter la déclaration commune du 19 septembre 2005, suivie des accords sur la phase de mise en œuvre visant à résoudre la question nucléaire dans la péninsule de Corée.

La République populaire démocratique de Corée s'est acquittée de bonne foi des engagements contractés dans le cadre de l'accord des pourparlers à six pays. Des installations nucléaires ont été mises hors d'usage lors de la dernière étape, une déclaration nucléaire présentée, et les mesures convenues en vue de la phase de destruction ont même été appliquées avant la date prévue.

Mais en dépit de tout cela, les États-Unis dressent un obstacle artificiel à la mise en œuvre de l'accord du 3 octobre en refusant de s'acquitter de leurs obligations et présentent des demandes injustifiées comme la vérification d'une norme internationale jamais convenue entre les six parties non plus qu'entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis.

La norme internationale dont parlent les États-Unis n'est rien d'autre que l'inspection spéciale que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) avait demandé dans les années 90 pour porter atteinte à la souveraineté de la République populaire démocratique de Corée, la poussant en fin de compte à se retirer du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Les États-Unis ont à présent mis en attente l'application de la procédure de radiation de la République populaire démocratique de Corée de la liste des États qui parrainent le terrorisme, sous le prétexte de vérifications, bien qu'ils aient officiellement déclaré

au préalable que la République populaire démocratique de Corée n'était pas un État soutenant le terrorisme. Cela revient presque à admettre que la liste n'a pas vraiment trait au terrorisme.

En ce qui concerne les vérifications, il s'agit d'un engagement qui doit être honoré par les six parties durant la phase finale de la dénucléarisation de l'ensemble de la péninsule coréenne, conformément à la Déclaration conjointe du 19 septembre. L'insistance des États-Unis pour qu'on procède à une inspection unilatérale de la République populaire démocratique de Corée est une revendication de voyous qui vise à désarmer unilatéralement mon pays, l'autre partie au conflit, en faisant fi de son engagement à œuvrer à la dénucléarisation de toute la péninsule coréenne, dont le but premier est d'écarter la menace atomique des États-Unis, conformément à la Déclaration conjointe du 19 septembre.

Maintenant que les États-Unis ont rompu l'accord, la République populaire démocratique de Corée est obligée de prendre les contremesures qui s'imposent sur la base du principe de réaction. Si les six parties ne tiennent pas parole en n'observant pas leurs obligations respectives parce qu'elles n'ont pas confiance les unes dans les autres, il ne sera pas possible d'enregistrer le moindre progrès. Tel est l'enseignement que nous avons tiré des précédents pourparlers à six pays. La République populaire démocratique de Corée continuera de faire sincèrement tout ce qui est en son pouvoir pour assurer la dénucléarisation de l'ensemble de la péninsule coréenne, mais nous ne resterons pas inactifs devant une tentative de porter atteinte à notre dignité et à notre amour-propre et de violer notre souveraineté.

Comme les membres le savent, les relations intercoréennes n'ont eu de cesse de se détériorer depuis l'installation du nouveau régime en Corée du Sud, qui rejette la Déclaration conjointe Nord-Sud du 15 juin 2000 et la déclaration du 4 octobre 2007. Lors de précédentes sessions, l'Assemblée générale a adopté par consensus des résolutions qui appuient les sommets historiques Nord-Sud tenus à Pyongyang en 2000 et 2007 ainsi que la Déclaration conjointe du 15 juin 2000 et la déclaration du 4 octobre 2007 qui en ont résulté. Comme stipulé dans ces résolutions, la Déclaration conjointe et le programme d'action du 15 juin, de même que la déclaration du 4 octobre, constituent des jalons majeurs qui pourraient accélérer le processus d'amélioration des relations intercoréennes et de réalisation d'une réunification nationale indépendante

dans le nouveau siècle, ainsi qu'un programme grandiose de réunification coréenne qui reflète clairement les exigences de l'époque et les aspirations de la nation.

Ces déclarations ont l'appui unanime non seulement du peuple coréen dans son entier, mais aussi de toute la communauté internationale, du fait qu'elles sont remarquablement complètes et réalistes dans leur contenu et qu'elles reprennent tous les accords intercoréens précédents, y compris la déclaration conjointe du 4 juillet 1972, qui énonce les trois principes de l'indépendance, de la réunification pacifique et de la grande unité nationale.

Il est intolérable que les déclarations approuvées et adoptées au plus haut niveau du Nord et du Sud et appuyées à l'unanimité par la communauté internationale soient à présent ignorées au simple motif du changement de régime en Corée du Sud. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée continuera de viser la réconciliation nationale et l'unité en appliquant intégralement la Déclaration conjointe du 15 juin et la déclaration du 4 octobre, ouvrant ainsi une nouvelle ère de réunification indépendante, de paix et de prospérité et faisant le maximum pour garantir une paix et une stabilité durables dans la péninsule coréenne.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent la prendre au titre du droit de réponse. Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole depuis leur place.

M. Salsabili (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ce matin, le Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis a exprimé des revendications inacceptables, futiles et infondées au sujet des trois îles iraniennes situées dans le Golfe persique, à savoir Abou Moussa et les deux Tumbs. La République islamique d'Iran rejette catégoriquement ces revendications et tient à souligner que ces trois îles sont des parties éternelles du territoire iranien et sont par conséquent sous souveraineté iranienne.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran, tout en soulignant qu'il est résolu à entretenir de bonnes relations fraternelles avec son voisin les Émirats arabes unis, réaffirme que toutes les mesures

prises au sujet de l'île iranienne d'Abou Moussa l'ont été en vertu des droits souverains de la République islamique d'Iran et conformément aux accords émanant des documents échangés en 1971. La République islamique d'Iran se tient prête à poursuivre ses pourparlers bilatéraux avec les représentants officiels des Émirats arabes unis en vue de dissiper tout malentendu à cet égard.

M. Okuda (Japon) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite exercer son droit de réponse au sujet de la déclaration faite par le représentant de la République populaire démocratique de Corée. Cette déclaration n'a pas le moindre fondement, et nous ne saurions l'accepter.

Le Japon fait face à son passé avec sincérité et cohérence. Il a officiellement exprimé ses regrets et excuses à maintes reprises depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Dans cet esprit, il s'emploie infatigablement depuis plus de 60 ans à promouvoir la paix et la prospérité internationales et fait montre du plus grand respect pour la démocratie et les droits de l'homme. Il suit invariablement et exclusivement une politique de sécurité défensive basée sur le principe qu'il ne doit jamais devenir une puissance militaire, et nous adhérons à la position selon laquelle les problèmes internationaux doivent être réglés non pas militairement, mais toujours pacifiquement.

Il convient de noter que le Japon a traité cette question avec sincérité par le passé et continue de le faire aujourd'hui. En outre, il a été neuf fois membre non permanent du Conseil de sécurité depuis qu'il est devenu membre de l'ONU, il y a une cinquantaine d'années. Nous estimons que le Japon a contribué de manière positive à la paix et à la sécurité dans l'exercice de ses mandats au Conseil de sécurité.

S'agissant de la position japonaise sur la réforme du Conseil de sécurité, comme nous l'avons déclaré publiquement à de nombreuses reprises à l'ONU et dans d'autres instances, nous sommes disposés à participer de manière active et constructive au maintien de la paix et de la sécurité internationales à tout moment.

La politique fondamentale du Japon reste inchangée. Sur la base de la Déclaration de Pyongyang, mon pays normalisera ses relations avec la République populaire démocratique de Corée en faisant table rase d'un passé regrettable et en réglant la totalité des problèmes en suspens, notamment concernant les enlèvements et les questions nucléaires et balistiques.

M. Al-Barout (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Excusez-moi de prendre la parole à cette heure tardive, mais je voudrais répondre à ce que le représentant de l'Iran vient de dire. Les allégations erronées touchant la souveraineté de l'Iran sur les trois îles de Abou Moussa, de la Grande-Tumb et de la Petite-Tumb sont injustes et illégales. Ma délégation a toujours adopté une position de principe inébranlable sur ces îles et elle dit de nouveau sa grande déception d'entendre le représentant de l'Iran répéter ces propos, ainsi que le fait chaque année sa délégation.

Le représentant de l'Iran ne saurait falsifier les vérités démographiques, politiques et historiques, qui prouvent que ces îles appartiennent aux Émirats. Nous n'avons jamais cédé et nous ne céderons jamais nos droits juridiques, historiques et politiques sur ces îles, qui sont partie intégrante de notre territoire souverain et de notre zone économique exclusive. Nous répétons que ce territoire, ainsi que son plateau continental et son espace aérien, nous appartient et qu'il ne peut être divisé. Nous rejetons catégoriquement toutes les revendications erronées et les mesures illégales prises par l'Iran au sujet de ces îles. Notre position se fonde sur la Charte des Nations Unies et sur le droit international.

Nous réitérons notre appel à la communauté internationale pour qu'elle prie instamment l'Iran de manifester ses intentions pacifiques et saines dans notre région en participant, sans conditions, à des négociations bilatérales entre nos deux pays concernant l'occupation de ces îles ou en saisissant la Cour internationale de Justice afin qu'elle y apporte une solution, comme c'est la pratique dans de telles affaires.

Nous réaffirmons que la stabilité et le progrès économique dans le Golfe arabe passent par des relations de bon voisinage suivant les principes de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

M. Pak Tok Hun (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait que je réponde aux observations formulées il y a quelques instants par la délégation japonaise. Les remarques du représentant du Japon tentent de séparer le blanc du noir, comme si le Japon s'efforçait de redresser les torts de ses crimes passés.

En adoptant la Déclaration de Pyongyang faite par la République populaire démocratique de Corée et

le Japon en septembre 2002, les deux Gouvernements sont convenus de réparer les crimes passés commis par le Japon contre la population coréenne durant l'occupation japonaise de la Corée, ainsi que la question des Japonais disparus et d'autres questions en suspens. Dans le cadre de ses efforts pour mettre en œuvre la Déclaration, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée s'est employé à régler cette question avec sincérité et avec une grande générosité. Conformément à la Déclaration de Pyongyang, et sur la demande du Gouvernement japonais, nous avons procédé à des enquêtes sur les personnes disparues originaires du Japon, et nous avons informé le Gouvernement japonais que, sur les 13 Japonais enlevés durant la guerre, nous allions renvoyer les 5 survivants, accompagnés de leurs enfants, au Japon.

Récemment, le mois dernier, la République populaire démocratique de Corée et le Japon sont convenus d'entreprendre une nouvelle enquête sur la question. Pour l'instant, nous avons fait tout ce que nous pouvions, et nous ferons de notre mieux pour résoudre cette question.

Toutefois, le Japon n'a montré aucune volonté véritable de s'acquitter de sa responsabilité propre de réparer ses crimes passés. Le Japon a refusé de reconnaître honnêtement les crimes odieux qu'il a commis contre l'humanité durant l'occupation militaire illégale de la Corée, et de s'en repentir. Il n'a cessé de fuir sa responsabilité à l'égard de ces crimes, bien que l'ancien siècle ait laissé place à un nouveau.

Dans ses observations il y a quelques minutes, le représentant du Japon a déclaré que son pays se repentait sincèrement, mais en fait, nous sommes très inquiets des commentaires irresponsables qu'il a faits dans le but de déformer les faits historiques, à savoir les crimes commis par le Japon. Très souvent, de hauts représentants du Gouvernement japonais déforment les faits avérés. Par exemple, le 4 mars 2007, le Premier Ministre japonais d'alors a refusé d'admettre la responsabilité du Japon dans la question des « femmes de réconfort » en faisant des remarques inconsidérées, selon lesquelles il n'y avait aucune preuve du recrutement forcé de « femmes de réconfort » de la part de l'armée impériale japonaise. C'est pourtant un fait historique que le Japon a contraint 200 000 jeunes femmes coréennes à l'esclavage sexuel pour son armée impériale. Y a-t-il une autre armée au monde dans l'histoire de la guerre qui ait transformé des jeunes

filles et des jeunes femmes en esclaves sexuelles? Seul le Japon l'a fait.

Le 25 mars 2007, un Vice-Ministre du Gouvernement japonais a affirmé qu'il y avait des infirmières ou des journalistes dans l'armée japonaise et non des « femmes de réconfort » et qu'il y avait aussi des prostituées qui avaient été vendues par leurs parents. Les remarques inconsidérées de ce genre se produisent très souvent. Je ne veux pas m'étendre plus avant sur les crimes commis par le Japon.

Ce Vice-Ministre a également mentionné quelques Japonais enlevés, un peu plus d'une dizaine. Mais ce n'est là que la partie émergée de l'iceberg comparée aux grands crimes contre l'humanité commis dans le passé par le Japon, y compris le massacre d'1 million de Coréens, les travaux forcés imposés à 8,4 millions de Coréens et l'esclavage sexuel de 200 000 femmes coréennes au profit de l'armée japonaise. Cependant le Japon fuit sa responsabilité à l'égard de ce crime depuis plus de 60 ans.

Le Japon tirerait honnêtement un trait sur son passé criminel s'il gagnait la confiance de tous et devenait un membre de la communauté internationale ayant la conscience claire. Le Japon aurait été plus avisé de renoncer à sa façon de penser erronée et à sa position et de prendre une décision politique afin de se racheter de son passé, bien que tardivement.

M. Okuda (Japon) (*parle en anglais*) : Ma délégation se voit dans l'obligation d'exercer de nouveau son droit de réponse, à la suite de la déclaration faite par le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Le Japon et la République populaire démocratique de Corée ont mené des consultations de travail en juin et en août 2008. Au cours de ces consultations, les deux parties se sont mises d'accord sur l'objectif et les modalités concrètes d'une enquête approfondie sur la question des enlèvements, que doit mener la République populaire démocratique de Corée. Cependant, la République populaire démocratique de Corée a par la suite informé le Japon qu'elle ne procéderait pas à cette enquête tant qu'elle ne connaîtrait pas avec certitude la position du nouveau Gouvernement japonais concernant l'accord trouvé lors des consultations de travail. Le Japon espère vivement que la République populaire démocratique de Corée constituera un comité d'enquête doté de l'autorité nécessaire, qui lancera rapidement l'enquête.

S'agissant du passé du Japon, comme je l'ai déjà dit, le Japon a fait face à son passé avec sincérité et cohérence. Cependant, les chiffres avancés par la République populaire démocratique de Corée concernant le nombre de personnes tuées et assassinées sont totalement infondés. Il n'est tout simplement pas possible de justifier des violations continues des droits de l'homme en formulant une allégation aussi dénuée de fondement.

Pour ce qui est des « femmes de réconfort », nous devons dire que, sur cette question, le Gouvernement japonais continue de souscrire à la position exprimée par le Premier Secrétaire du Conseil des Ministres, Yohei Kono, dans sa déclaration du 4 août 1993, dans laquelle le Gouvernement japonais a présenté ses « excuses et remords sincères ».

Là encore, il convient de noter que le Japon traite sérieusement la question de son passé.

M. Pak Tok Hun (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je suis désolé de prendre à nouveau la parole. Le représentant du Japon vient de dire que les chiffres que j'ai donnés sont infondés. Mais le Japon refuse de révéler tous les faits et chiffres contenus dans ses archives. Nous avons demandé, à maintes reprises, que le Japon divulgue tous ces documents. Puisque le représentant a dit que le chiffre que j'ai donné est infondé, je vais donner les chiffres exacts dont nous disposons jusqu'à présent : 7 784 839 Coréens ont été envoyés vers des destinations inconnues où ils ont été contraints au travail forcé et 200 000 adolescentes, jeunes filles et femmes coréennes, ont été contraintes de servir de « femmes de réconfort » dans l'Armée impériale japonaise.

Le Japon a mis un demi-siècle à reconnaître les crimes qu'il a commis en Corée. Nul ne sait combien de temps il lui faudra pour régler sa dette. Ma délégation voudrait demander instamment au Japon et lui rappeler que tant qu'il n'en aura pas fini complètement avec son passé criminel, il ne pourra espérer construire un avenir clair. Quel que soit le prétexte mis en avant par le Japon pour justifier son crime, le fait est que le Japon a illégalement recruté des millions de Coréens à des fins de travail forcé et d'esclavage sexuel. Mais il continue de refuser de réparer ces crimes du passé.

Le Président assume la présidence.

Programme de travail

Le Président (*parle en espagnol*) : J'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/INF/63/4, qui contient le programme de travail de l'Assemblée et le calendrier des séances plénières pour

la période allant d'octobre à décembre 2008. J'informe également les membres que les listes d'orateurs pour les questions énumérées dans le document A/INF/63/4 sont ouvertes.

La séance est levée à 19 h 35.